



LES VIES DE PAUL

Accompagner les jeunes majeur·e·s protégé·e·s :
un gain pour la société, y compris financier !



Illustration ©Astrid Chapet

Paul est un jeune protégé.

A 18 ans, trois chemins de vie s'ouvrent à lui. Ce qui les différencie ?
L'accompagnement - ou l'absence d'accompagnement - qui lui est proposé à sa majorité.

A travers son histoire, le collectif Cause Majeur ! vous présente une **étude inédite fondée sur des statistiques nationales** démontrant que soutenir les jeunes majeur·e·s issu·e·s de la protection de l'enfance est à la fois une **impérieuse nécessité mais aussi un investissement payant**.

SOMMAIRE

Présentation de l'étude LES VIES DE PAUL	3
Démarche et choix méthodologiques	4
Présentation du collectif Cause Majeur !	5
Vie n°1 - PAUL EST ACCOMPAGNÉ JUSQU'À SES 18 ANS : UNE VIE SANS PARACHUTE.....	6
2000 - 2018 : Enfance et prise en charge par l'ASE	6
2018 - 2019 : un accompagnement court dans la vie de jeune majeur.....	6
2019 - 2028 : Fin de prise en charge, chômage et épisodes de rue	7
2028 - 2034 : Insertion dans une activité professionnelle	8
2034 - 2060 : Stabilisation et évolutions professionnelles	8
2060 - 2075 : Fin de carrière et fin de vie	9
Vie n°2 - PAUL EST ACCOMPAGNÉ JUSQU'À SES 23 ANS : UN DROIT OPPOSABLE EFFECTIF	11
2000 - 2018 : Enfance et prise en charge par l'ASE	11
2018 - 2023 : Un accompagnement dans la vie de jeune majeur.....	11
2023 - 2027 : Entrée dans la vie active	12
2027 - 2066 : Évolutions professionnelles	13
2066 - 2082 : Retraite et fin de vie.....	14
Vie n°3 - PAUL EST ACCOMPAGNÉ JUSQU'À SES 25 ANS : POUVOIR CROIRE EN SES REVES.....	15
2000 - 2018 : Enfance et prise en charge par l'ASE	15
2018 - 2025 : Accompagnement jeune majeur et études supérieures.....	15
2025 - 2067 : Vie professionnelle.....	17
2067 - 2084 : Retraite et fin de vie.....	19
COMPARAISON ET ANALYSE DES RESULTATS.....	20
EN CONCLUSION.....	22
Les recommandations du collectif Cause Majeur !	23
ANNEXE	25
Sources.....	25

LES VIES DE PAUL

Accompagner les jeunes majeur·e·s protégé·e·s :
un gain pour la société, y compris financier !

Plus que pour quiconque, les trajectoires de vie des jeunes majeur·e·s issu·e·s de l'Aide sociale à l'enfance (ASE) ou de la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) dépendent des choix de politiques publiques.

Ce document présente l'histoire de *Paul*, un personnage fictif confié à l'ASE durant son enfance. À travers trois scénarios, « Les vies de Paul » met en lumière les coûts et bénéfices, pour les finances publiques, de la poursuite ou non de l'accompagnement après ses 18 ans. Ces estimations reposent sur des données statistiques publiques et vérifiables.

Les membres du collectif Cause Majeur ! sont convaincus, avant tout, de l'intérêt social et humain — premier, essentiel et inestimable — d'accompagner les jeunes majeur·e·s. Mais ils ont également souhaité en mesurer l'impact économique. La démonstration est claire : investir dans l'accompagnement jusqu'à l'inclusion pleine et entière dans la société n'est pas une charge, mais un investissement rentable. Certes, le coût est plus élevé à court terme, mais il reste minime au regard des contributions qu'un·e jeune pleinement insérée·e apporte tout au long de sa vie, et ce, d'autant plus que ses appétences ont été respectées durant l'enfance.

Un tel changement de politique publique serait donc doublement bénéfique : pour les jeunes, qui seraient en mesure de choisir réellement leur chemin de vie, de s'insérer socialement et en sécurité, mais également pour l'État — qui profiterait d'un retour sur investissement conséquent, tout en remplissant son rôle de protection et d'accompagnement.

Ce travail est le fruit de deux ans de travail des membres du collectif Cause Majeur !

Un grand merci notamment à Salomé Zerbouhi, Lisa Lecoutey et Sophie Diehl de Citoyens & Justice ; à Louise Barrier, Rebecca Tartary, Margaux Kolsch, et Julien Landureau de Droit d'Enfance ; Alice Derieux Chagnard et Salomé Arbault de la Fondation Apprentis d'Auteuil.

Contacts

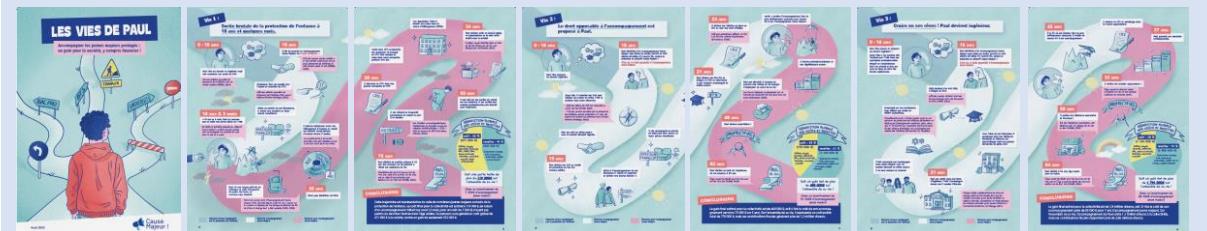
Collectif Cause Majeur !

- **Florine Pruchon**, Responsable du pôle Plaidoyer de SOS Villages d'Enfants et Coordinatrice du collectif Cause Majeur ! – fpruchon@sosve.org – 06 63 04 19 74

Dossier « Les vies de Paul »

- **Apprentis d'Auteuil** : Salomé Arbault – salome.arbault@apprentis-auteuil.org – 06 65 75 51 52
- **Citoyens & Justice** : Sophie Diehl – s.diehl@citoyens-justice.fr – 06 03 87 17 06
- **Droit d'Enfance** : Julien Landureau – julien.landureau@droitdenfance.org – 07 68 36 71 23

Un résumé illustré de cette étude, conçu et maquetté par Astrid Chapet, est disponible sur demande.



Démarche et choix méthodologiques

Pour mener à bien cette étude, **trois vies ont été construites autour d'un même personnage : Paul**. Chacun de ces parcours correspond à un niveau d'accompagnement par l'Aide Sociale à l'Enfance qui entraîne des conséquences sur la trajectoire de vie entière de Paul.

Tous les choix de vie opérés sont justifiés par des statistiques. **Les vies de Paul ne sont donc pas des projections arbitraires du collectif mais bien des vies dans la moyenne des données à notre disposition**, surtout s'agissant de la première vie de Paul. Pour les vies n°2 et n°3, un paramètre a été modifié : celui de l'accompagnement jeune majeur, qui n'existe pas encore tel quel – ou si peu.

Les scénarios reposent sur une combinaison de plus de **200 statistiques publiques fiables**. Les données proviennent de la DREES, de l'Insee, de la DJEPVA, de Vie Publique, de l'enquête ELAP, de France Travail, de la Caisse Nationale des Allocations Familiales, de France Stratégie, de l'Onisep, du Crous, d'Améli le site de l'Assurance Maladie, des impôts. Nous nous sommes également appuyés sur des simulateurs en ligne pour calculer la Taxe sur la Valeur Ajoutée, les montants d'impositions, les cotisations sociales et patronales, les retraites, etc. La donnée **la plus ancienne date de 2006 et la plus récente de 2024**. Les chiffres indiqués (SMIC, APL, RSA, etc.) sont actualisés sur les montants que percevrait une personne selon les différentes législations en vigueur entre octobre 2024 et avril 2025.

Pour simplifier l'analyse et mesurer le coût individuel d'une personne anciennement accompagnée par l'ASE, nous avons pris la décision de ne pas donner de vie privée à Paul. Il est donc considéré comme célibataire durant l'ensemble de sa vie.

Sur la base de cet important travail de collecte de données, le collectif Cause Majeur ! souhaite alerter les pouvoirs publics sur l'importance de produire fréquemment des statistiques concernant l'accompagnement des personnes en situation de vulnérabilité et en particulier des majeurs ayant bénéficié d'une mesure d'accompagnement ou d'assistance éducative. Certaines données sont en effet difficilement accessibles voire inexistantes et leur absence tend à invisibiliser d'autant plus un public déjà souvent absent des concertations publiques.

Enfin, pour faciliter la compréhension et la mise à jour des données, **un tableau répertoriant tous les calculs nécessaires pour budgétiser les vies de Paul a été établi**. Simple d'accès, il renvoie aux simulateurs adéquats ou intègre directement les formules de calcul de certains coûts. Celui-ci permet par ailleurs une uniformité des résultats.

Ce document présente les trois parcours de vie :

- *Première vie : Une vie sans parachute - Paul est accompagné par l'ASE jusqu'à ses 18 ans et quelques mois, cas le plus fréquent aujourd'hui.*
- *Deuxième vie : Droit opposable - Paul met fin à l'accompagnement de l'ASE à 23 ans grâce à la création d'un droit opposable.*
- *Troisième vie : Pouvoir croire en ses rêves - Paul réalise son rêve d'enfant à 25 ans grâce au soutien de l'ASE qui l'accompagne dans la réalisation de ses aspirations professionnelles dès son plus jeune âge.*

En définitive, l'analyse démontre que plus l'accompagnement est long et adapté aux besoins du·de la jeune, moins les coûts sociaux à moyen et long terme sont élevés, et plus les bénéfices pour la collectivité sont importants.

Accompagner les jeunes majeur·e·s protégé·e·s : un gain pour la société, y compris financier !

Présentation du collectif Cause Majeur !

Lancé en mars 2019 à l'initiative de SOS Villages d'Enfants et coordonné par cette même association, le collectif Cause Majeur ! rassemble plus de trente associations nationales, collectifs et personnalités qualifiées (jeunes et professionnel·le·s).

Ces acteurs ont décidé de s'unir pour remettre au cœur des politiques publiques les jeunes majeur·e·s de la protection de l'enfance ou pris·e·s en charge par la protection judiciaire de la jeunesse durant leur minorité. Notre collectif a trois missions :

1. Plaider en direction des pouvoirs publics pour améliorer la situation des jeunes majeur·e·s et lutter contre les sorties sèches ;
2. Renforcer nos compétences en interne en favorisant les échanges de pratiques entre les membres et la mise en réseau ;
3. Sensibiliser le grand public sur la cause des jeunes majeur·e·s à travers différents canaux (réseaux sociaux, communiqués de presse etc.).

Cause Majeur ! plaide pour une inclusion pleine et entière de chaque jeune majeur·e dans la société et veille à la cohérence, à l'harmonisation et à l'efficacité des politiques publiques concernant tout·e·s les jeunes.



Photo du collectif Cause Majeur ! ©Apprentis d'Auteuil – Philippe Besnard – 2023

Vie n°1 - PAUL EST ACCOMPAGNÉ JUSQU'À SES 18 ANS : UNE VIE SANS PARACHUTE

La première vie de Paul est la plus proche de ce que vivent aujourd'hui les jeunes majeur·e·s anciennement pris·e·s en charge par la protection de l'enfance.

Les choix opérés sont tous justifiés par des statistiques existantes citées en note de bas de page.

2000 - 2018 : Enfance et prise en charge par l'ASE

Paul naît [le 1er juillet 2000](#) et grandit d'abord auprès de ses deux parents en Seine-Saint-Denis (93).

Lorsqu'il a 8 ans, son père est incarcéré pour l'homicide de sa mère¹. Paul est alors pris en charge par l'ASE, sans possibilité de retour au sein de sa famille².

Sa prise en charge dure donc [de ses 8 ans à ses 18 ans](#), ce qui revient à un coût de **411 000 €**³ pour la totalité de la période.

Comme deux tiers des jeunes accompagné·e·s par l'ASE, Paul est en retard scolaire⁴. Il a 16 ans à la fin de sa troisième. Il a redoublé une fois.

Paul souhaiterait devenir ingénieur. Cependant, il a conscience du risque d'une sortie sèche de l'ASE à 18 ans et s'oriente donc vers une formation professionnalisaante. Il entame un CAP constructeur en béton armé du bâtiment à 16 ans mais ne le valide pas à la fin de sa formation, à l'âge de 18 ans.

Durant son CAP, Paul a 12 semaines de stage obligatoire, rémunéré par l'Etat. Durant sa 1^{ère} année, il fait 6 semaines de stage et est rémunéré 300 €. Durant sa 2^{ème} année, il effectue, là encore, 6 semaines de stage, pour une gratification totale de 450 €, soit **750 €** sur toute la durée de son CAP⁵.

2018 - 2019 : Un accompagnement court dans la vie de jeune majeur

[À 18 ans](#), Paul aimerait redoubler pour obtenir son CAP car il n'a aucun diplôme, comme 42% des jeunes accompagné·e·s⁶. Cependant, l'ASE lui propose un accompagnement jeune majeur⁷ de 3 mois⁸ en service de suite et l'incite à trouver un travail. Le coût de cet accompagnement s'élève à **7 300 €**⁹.

[Le 9 août 2018](#), alors qu'il a 18 ans, il est embauché pour travailler comme ouvrier du BTP sur un chantier pour les Jeux Olympiques. Il est en CDD pour une durée de 7 mois (soit [jusqu'au 8 mars 2019](#)). Il touche alors le SMIC qui est de 1 801,8 € brut¹⁰ par mois, soit 12 612,6 € sur toute la période. Il paie **2 627,33 €** de cotisations sociales sur toute la durée de son contrat¹¹. Son employeur paie un total de **3 119,69 €** de cotisations patronales¹². Le salaire de Paul est trop faible pour qu'il paie des impôts¹³.

Soutenu par ses éducateurs, il trouve une chambre individuelle [le 13 septembre 2018](#) dans un Foyer de Jeunes Travailleurs (FJT) au sein de la résidence Kahlo à Bobigny, pour 463,06 € par mois¹⁴. Il fait une demande à la CAF pour obtenir des APL. Il obtient alors 385 € mensuel d'APL de septembre à novembre 2018, puis 270 € mensuel de décembre 2018 à février 2019¹⁵, soit **1 965 €** pour la période allant de septembre 2018 à février 2019¹⁶.

Paul bénéficie également de la prime d'activité¹⁷, qui s'élève à 57€ en novembre, 114€ en décembre, puis à 172 € à partir de janvier¹⁸, soit **1 031 €** pour la durée de son contrat.

Considéré comme autonome, l'ASE décide de ne pas renouveler son accompagnement jeune majeur, qui prend fin [le 2 octobre 2018, sans que Paul n'y consente](#). Comme 27% des jeunes sortant de l'ASE¹⁹, il subit cette décision de fin de prise en charge. Paul a alors [18 ans et 3 mois](#)²⁰.

2019 - 2028 : Fin de prise en charge, chômage et épisodes de rue

Le jour de la fin de son contrat professionnel, le 8 mars 2019, Paul prend rendez-vous chez France Travail. Il crée un dossier pour bénéficier de l'allocation chômage, ayant travaillé au moins 6 mois au cours des 24 derniers mois.

On lui accorde le chômage pour 6 mois (182 jours), [du 16 mars 2019 au 13 septembre 2019](#) : il touche en tout **6 678 €** brut²¹. Paul ne paie pas de cotisations sociales quand il est au chômage²².

Il a également droit à 154€ mensuel d'APL de mars à août 2019²³, soit **924 €** pour la période. De septembre 2018 à août 2019, Paul paie une totalité de **1 514,52 €** de TVA²⁴ et coûte **5 200 €** à l'Assurance maladie²⁵.

Pendant sa période de chômage, Paul continue à chercher un travail mais c'est plus difficile quand on est isolé, jeune et sans soutien. Il continue à vivre dans son logement à Bobigny.

[Le 17 septembre 2019](#), il se retrouve sans ressources. Faute d'avoir été accompagné sur la gestion de son budget, cela fait déjà plusieurs mois que Paul ne paie plus son loyer²⁶. Il craint d'être à la rue²⁷. Il se retrouve en effet sans domicile [fin octobre 2019](#) à 19 ans. Il ne sait pas vers qui se tourner²⁸.

[En mars 2020](#), la crise sanitaire de la COVID-19 permet à Paul de bénéficier d'un hébergement d'urgence en chambre d'hôtel pendant 2 ans²⁹. Le coût de ces chambres d'hôtel est estimé à 21€/jour, soit **15 330 €** pour 2 ans. Durant cette période, Paul ne travaille pas.

[En mars 2022](#), avec la fin de la crise sanitaire et la reprise du tourisme, Paul se retrouve à nouveau à la rue³⁰. Il trouve des petits boulots, souvent non déclarés ou pour de courtes durées, qui ne lui permettent pas de faire une demande de logement³¹.

Il peut toutefois percevoir à nouveau le chômage, selon les mêmes modalités que précédemment soit **6 678 €** brut³² pendant 182 jours.

Durant l'année 2022, Paul paie une totalité de **834,75 €** de TVA³³.

Pendant plusieurs années, il alterne entre vie dans la rue, errance, hébergements d'urgence³⁴ et squats. À l'exception de sa période de chômage, Paul vit de la mendicité et de l'aide alimentaire³⁵.

[À 25 ans](#), en juillet 2025, il a droit au RSA à hauteur de 636€ par mois³⁶, soit **22 896 €** jusqu'en juin 2028.

Sur la période allant de novembre 2019 à juin 2028, Paul coûte **37 700 €** à l'Assurance maladie³⁷.

2028 - 2034 : Insertion dans une activité professionnelle

Le 1^{er} juillet 2028, Paul décroche un CDD de six mois dans une grande entreprise du BTP (de plus de 250 salariés) située à Bobigny, payé 1 920 € brut par mois à la position N1P1³⁸. Toutefois, ce type de contrat précaire et un salaire minimal ne lui permettent pas d'obtenir un logement. Son contrat est renouvelé une fois. Pour toute la période, le salaire de Paul s'élève à 23 036 € brut (soit 17 968 € net³⁹). Il paie alors 5 068 € de cotisations sociales⁴⁰ et 734,14 € d'impôts⁴¹. Son employeur paie 384,34 € mensuels de cotisations patronales, soit un total de 4 612,08 €⁴².

Paul a également droit à une prime d'activité à hauteur de 218 € par mois à partir d'octobre 2028, soit 2 616 € pendant un an⁴³.

Sur la période allant de juillet 2028 à juin 2029, Paul paie une totalité de 1 449,11 € de TVA⁴⁴ et coûte 5 200 € à l'Assurance maladie⁴⁵.

En octobre 2028, grâce aux bénévoles d'une association qui l'aident dans ses démarches administratives, Paul obtient également une place dans un CHRS au bout de 6 mois (soit en avril 2029)⁴⁶. La vie de sans-abri de Paul prend fin à cette période après 9 ans sans hébergement fixe⁴⁷.

Pour un accueil en CHRS comprenant hébergement, alimentation et accueil (régime 1-R), l'État finance les structures à hauteur de 17 806 € par place par an⁴⁸. Il reste 2 ans en CHRS (6 mois, renouvelés 3 fois⁴⁹), pour un coût total de 35 612 €.

En juillet 2029, après deux CDD, l'employeur de Paul lui propose un CDI. Paul accepte. Son expérience lui permet d'accéder à la position N1P2. Il reste à ce poste durant 5 ans. Son salaire mensuel brut est de 1 938 €⁵⁰. De juillet 2029 à juin 2034, Paul paie 25 580 € de cotisations sociales⁵¹ et 3 765,3 € d'impôts sur le revenu⁵², et son employeur verse un total de 22 989 €⁵³ de cotisations patronales.

D'octobre 2029 à septembre 2034, Paul a droit à une prime d'activité à hauteur de 213 € par mois⁵⁴, soit un montant total de 12 780 €.

De 2029 à 2034, Paul paie 7 458,65 € de TVA⁵⁵ et coûte 26 000 € à l'Assurance maladie⁵⁶.

Grâce à l'aide de son référent CHRS, Paul fait une demande de logement HLM en 2029. On lui propose un logement HLM meublé pour un loyer de 349 €⁵⁷. Paul est chanceux. Il obtient un logement HLM après seulement 2 ans d'attente⁵⁸. Il emménage dans son nouvel appartement le 1^{er} mai 2031, à 30 ans. En raison de revenus trop élevés, Paul ne peut bénéficier des APL⁵⁹.

2034 - 2060 : Stabilisation et évolutions professionnelles

À 34 ans, Paul se sent enfin inséré dans la société. Il a un emploi stable et un appartement. Conscient de la difficulté de trouver un autre emploi et par peur de retourner à la rue, Paul reste travailler dans la même entreprise toute sa vie.

En 2034, Paul obtient une promotion et passe au niveau N2P1. Il reste sur ce poste durant 5 années. Son salaire est revalorisé. Il gagne désormais 24 144 € brut annuel. Sur toute la période, Paul paie 26 560 € de cotisations sociales⁶⁰ et 4 145,9 € d'impôts sur le revenu⁶¹. Son employeur verse un total de 27 378,6 € de cotisations patronales sur 5 ans⁶².

Paul a également droit à une prime d'activité à hauteur de 190 € par mois⁶³ à partir d'octobre 2034 et ce jusqu'en septembre 2039, soit un total de **11 400 €**.

De 2034 à 2039, Paul paie **7 585,75 €** de TVA⁶⁴ et coûte **27 500 €** à l'Assurance maladie⁶⁵.

En 2039, Paul est promu à la position N2P2. Il occupe ce poste durant 10 années (2039-2049). Son salaire est désormais de 26 724 € brut annuel. Sur toute la période, Paul paie **58 790 €** en cotisations sociales⁶⁶ et **10 506,1 €** en impôts⁶⁷. Son employeur verse un total de **80 268 €** de cotisations patronales sur 10 ans⁶⁸.

Paul a également droit à une prime d'activité à hauteur de 125 € par mois⁶⁹ à partir d'octobre 2039 et ce jusqu'en septembre 2049, soit un total de **15 000 €**.

De 2039 à 2049, Paul paie **14 991,3 €** de TVA⁷⁰ et coûte **52 000 €** à l'Assurance maladie⁷¹.

Paul obtient une dernière promotion en 2049 : il occupe désormais la position N3P1. Il reste à ce poste durant 11 ans, jusqu'à ses 60 ans, soit de juillet 2049 à juin 2060. Son salaire est alors de 28 164 € brut annuel. Il paie **68 156 €** en cotisations sociales⁷² et **12 915,54 €**⁷³ en impôts. Son employeur verse un total de **103 927,56 €** de cotisations patronales sur 11 ans⁷⁴.

Paul a également droit à une prime d'activité à hauteur de 89 € par mois⁷⁵ à partir d'octobre 2049 et ce jusqu'en septembre 2060, soit un total de **11 748 €**.

De 2049 à 2060, Paul paie **16 929,77 €** de TVA⁷⁶ et coûte **57 200 €** à l'Assurance maladie⁷⁷.

2060 - 2075 : Fin de carrière et fin de vie

Toutes ces années à travailler sur des chantiers ont mis les genoux et le dos de Paul à rude épreuve. À 60 ans, Paul ne peut plus travailler à cause de la douleur. Il est mis en arrêt de travail pour cause de maladie professionnelle⁷⁸. Ses articulations et son dos étant trop endommagés⁷⁹, il ne pourra jamais reprendre son poste.

Paul est mis en arrêt le 1^{er} juillet 2060, pour une période de 2 mois. Selon la Convention collective des ouvriers des travaux publics⁸⁰, les salariés en arrêt maladie pour cause professionnelle doivent être indemnisés à hauteur de 100% de leur salaire, sans délai de carence. Ainsi, sur toute la période, soit du 1^{er} juillet au 31 août 2060, Paul touche **3 368,51 €** de l'Assurance maladie⁸¹, il contribue à hauteur de **225,69 €** de cotisations sociales⁸², et son employeur lui verse 518,52 €⁸³.

Pendant son arrêt de travail, une procédure pour reconnaissance d'inaptitude est ouverte⁸⁴. Il est déclaré inapte par le médecin du travail. Paul doit alors être reclassé. Toutefois, son employeur n'a aucun poste adapté à lui proposer et se voit donc contraint de le licencier pour inaptitude. Paul se retrouve au chômage en septembre 2060.

Paul touche une indemnité de licenciement spéciale à hauteur de 46 157,67 €⁸⁵ selon le Code du travail⁸⁶.

Paul touche également une indemnité compensatrice d'un montant égal à l'indemnité compensatrice de préavis, soit un montant égal au salaire que le salarié aurait touché s'il avait continué à travailler jusqu'à la fin du préavis⁸⁷. Selon la Convention collective des ouvriers des travaux publics⁸⁸, la durée de préavis pour un salarié ayant plus de 2 ans d'ancienneté dans l'entreprise est de 2 mois. Paul touche donc une indemnité compensatrice de 4 694 € brut soit 3 661 € net. Pour ses 2 mois de préavis Paul verse **1 033 €** de cotisations sociales⁸⁹ et son employeur verse **1 574,66 €** de cotisations patronales⁹⁰.

Paul s'inscrit à nouveau chez France Travail. Il peut alors bénéficier de l'allocation de retour à l'emploi pendant une durée de 822 jours (soit pendant 2 ans et 3 mois) pour un montant brut mensuel de 1 328,70 € (soit 1 259,10 € net). Il touche **22 765,06 €** brut (soit 21 572,58 € net) sur la période allant du 1 février 2061⁹¹ au 30 juin 2062 (514 jours car il part à la retraite au 1^{er} juillet). Pendant cette période, il paie **1 192,48 €** de cotisations sociales⁹².

Pendant sa période de chômage, le médecin-conseil de l'Assurance Maladie déclare Paul en incapacité permanente de travail d'origine professionnelle. Il fixe rétroactivement sa date de consolidation au 1^{er} septembre 2060. Son taux d'incapacité s'élève à 10%⁹³. Paul peut alors demander sa retraite anticipée pour cause de pénibilité. En effet, s'étant vu déclaré une incapacité permanente de travail comprise entre 10 et 19% du fait d'avoir été exposé pendant au moins 17 ans à des facteurs de risques professionnels⁹⁴, Paul peut partir à la retraite à 62 ans.

De fait, Paul a droit à une rente d'incapacité du 1^{er} septembre 2060 au 1^{er} juillet 2075 (date de son décès), soit durant 14 ans et 10 mois⁹⁵. Il touche au total **16 292,93 €** de la CPAM. La rente d'incapacité pour maladie professionnelle n'est pas imposable⁹⁶.

Du 1^{er} juillet 2060 au 30 juin 2061, Paul paie **2 573,97 €** de TVA⁹⁷ et coûte **4 300 €** à l'Assurance maladie⁹⁸.

Du 1^{er} juillet 2061 au 30 juin 2062, Paul paie **1 309,28 €** de TVA⁹⁹ et coûte **5 400 €** à l'Assurance maladie¹⁰⁰.

Paul paye des impôts à hauteur de **247,05 €** de juillet 2060 à juin 2061, et **511,54 €** de juillet 2061 à juin 2062.¹⁰¹

Paul n'est pas éligible au RSA et aux APL car il a des revenus trop élevés¹⁰².

Paul est à la retraite le **1^{er} juillet 1962** (retraite anticipée) à l'âge de 62 ans. Sa retraite est calculée à taux plein, sans tenir compte du nombre de trimestres cotisés, au taux maximum de 50% de son salaire annuel moyen de ses 25 meilleures années travaillées (salaires bruts). De juillet 2062 à juillet 2075, Paul touche **175 141,20 €** brut de retraite¹⁰³ (159 203,35 € net) et paie **15 937,85 €** de cotisations sociales¹⁰⁴.

Paul paie 47,196 €¹⁰⁵ d'impôts annuel durant les 13 années de sa retraite, ce qui représente un coût total de **613,548 €**.¹⁰⁶

Paul touche 17 € mensuel d'octobre 2062 à décembre 2062, 32 € mensuel de janvier à mars 2063, et 56 € mensuel d'avril à juin 2063 – soit 315 € d'APL sur la 1^{re} année de retraite. A partir de juillet 2063, il touche 71 € d'APL¹⁰⁷ mensuel jusqu'à son décès en juillet 2075 - soit 10 224 € pour la période. Durant la totalité de sa retraite, il touche **10 539 €** d'APL.

De juillet 2062 à juin 2063, Paul paie une totalité de **1 044,05 €** de TVA et représente un coût de **5 400 €** pour l'Assurance maladie¹⁰⁸. De juillet 2063 à juin 2075, Paul paie une totalité de **14 227,44 €** de TVA¹⁰⁹ et représente un coût de **64 800 €** pour l'Assurance maladie¹¹⁰.

Paul décède le **1^{er} juillet 2075** de manière précoce. Il n'a que 75 ans¹¹¹.

Vie n°2 - PAUL EST ACCOMPAGNÉ JUSQU'À SES 23 ANS : UN DROIT OPPOSABLE EFFECTIF

2000 - 2018 : Enfance et prise en charge par l'ASE

Paul naît le 1er juillet 2000 et grandit d'abord auprès de ses deux parents en Seine-Saint-Denis (93).

Lorsqu'il a 8 ans, son père est incarcéré pour l'homicide de sa mère¹¹². Paul est alors pris en charge par l'ASE, sans possibilité de retour au sein de sa famille¹¹³.

Sa prise en charge dure donc de ses 8 ans à ses 18 ans, ce qui revient à un coût de **411 000 €** pour la totalité de la période¹¹⁴.

Comme deux tiers des jeunes accompagné·e·s par l'ASE, Paul est en retard scolaire¹¹⁵. Paul a 16 ans à la fin de sa troisième. Il a redoublé une fois.

Paul souhaiterait devenir ingénieur. Cependant, il a conscience du risque d'une sortie sèche de l'ASE à 18 ans et s'oriente donc vers une formation professionnalisaante. Il entame un CAP constructeur en béton armé du bâtiment à 16 ans mais ne le valide pas à la fin de sa formation, à l'âge de 18 ans.

Durant son CAP, Paul a 12 semaines de stage obligatoire, rémunéré par l'Etat. Durant la 1^{ère} année, il fait 6 semaines de stage et est rémunéré 300 €. Durant sa 2^{ème} année, il effectue, 6 semaines de stage, pour une gratification totale de 450 €, soit **750 €** sur toute la durée de son CAP¹¹⁶.

2018 - 2023 : Un accompagnement dans la vie de jeune majeur

À 18 ans, Paul aimerait redoubler pour obtenir son CAP car il n'a aucun diplôme, comme 42% des jeunes accompagné·e·s par l'ASE¹¹⁷. L'ASE lui propose alors un accompagnement jeune majeur sous le régime autonomie ados durant un an. Cette prise en charge s'élève à **29 200 €**¹¹⁸. Soutenu dans son projet, Paul peut désormais s'investir pleinement et sereinement dans ses études.

Durant cette année, Paul valide son CAP, qu'il obtient à l'âge de 19 ans. Il effectue 6 semaines de stage pour une rémunération de **450 €**¹¹⁹. Grâce à l'accompagnement de son éducateur, Paul peut bénéficier d'une bourse échelon 7 à hauteur de 7 158 € par an sur tout le temps de son CAP de 2016-2019, soit **21 474 €** au total sur les trois années¹²⁰.

Après un CAP, Paul ne peut prétendre à une école d'ingénieur ; il choisit donc une autre voie qui lui permettra de se rapprocher de son rêve, et souhaite faire un bac pro travaux publics¹²¹. L'ASE poursuit l'accompagnement jeune majeur de Paul le temps qu'il valide sa formation, dans un service de suite financé à hauteur de 18 000 € par an¹²² soit **36 000 €** pour les deux années. Paul est alors logé en foyer jeune travailleur dans la résidence Kahlo à Bobigny¹²³.

Durant son bac pro, Paul a 16 semaines de stage obligatoires, rémunérées par l'État. Durant sa première pro, il fait 8 semaines de stage et est rémunéré 600 € en tout. Durant sa Terminale pro, il effectue également 8 semaines de stage, pour une rémunération totale de 800 €, soit **1 400 €** sur toute la durée de son bac pro¹²⁴. À 21 ans, Paul obtient son bac pro. Paul a droit à la bourse lycéenne échelon 6 à hauteur de 1 053 € par an, soit **2 106 €** pour les deux ans¹²⁵.

Sur la période allant de juillet 2018 à juillet 2021, Paul coûte **13 412,5 €** à l'Assurance maladie¹²⁶ et paie une totalité de **3 067,14 €** de TVA¹²⁷.

Il s'oriente ensuite vers un BTS¹²⁸ avec spécialisation en travaux publics (sous-catégorie de génie civil). L'ASE poursuit toujours l'accompagnement jeune majeur de Paul afin qu'il puisse terminer ses études supérieures en sécurité. Il bénéficie alors d'un accompagnement en milieu ouvert, financé à hauteur de **5 000 €** par an et d'une bourse CROUS échelon 7 durant toute sa formation. Ainsi, il perçoit deux fois 7 158€ soit **14 316€**.¹²⁹

Paul paie alors lui-même le loyer de son appartement au foyer Kahlo, de 449,55 € mensuel. Paul a droit à des APL à hauteur de 217€ mensuel durant 2 ans, soit un total d'APL de **5 208 €** pour la période.¹³⁰

Paul effectue son BTS en alternance, et il a un salaire mensuel brut de 990,99 € la 1^{ère} année et 1 171,17 € la 2^{ème} année¹³¹. Paul se situe en dessous du revenu imposable en alternance et ne paie donc pas d'impôts¹³². Il ne paie pas non plus de cotisations sociales¹³³ et son employeur ne verse aucune cotisation patronale¹³⁴.

Paul n'a pas le droit à une prime d'activité car ses ressources ne lui permettent plus de bénéficier de cette aide.¹³⁵ Il n'a pas droit non plus à une bourse sur critères sociaux durant un contrat en alternance.

La 1^{ère} année de son alternance, l'entreprise chez qui Paul effectue son alternance bénéficie de l'aide à l'embauche pour un contrat d'apprentissage à hauteur de **6 000 €**¹³⁶. À la fin de son alternance, son patron lui propose un CDI en tant que chef d'équipe¹³⁷.

Sur la période allant de août 2021 à juin 2022, Paul paie une totalité de **1 038,31 €** de TVA¹³⁸ et coûte **7 100 €** à l'Assurance maladie¹³⁹. Sur la période allant de juillet 2022 à juin 2023, Paul paie une totalité de **1 185,58 €** de TVA¹⁴⁰ et coûte **7 100 €** à l'Assurance maladie¹⁴¹.

À la fin de ses études en alternance, Paul se sentant suffisamment autonome, il demande de lui-même la fin de son accompagnement. Le total de ses 5 ans d'accompagnement jeune majeur représente un coût de **75 200 €**.

2023 - 2027 : Entrée dans la vie active

En juillet 2023, Paul signe un CDI en tant que chef d'équipe¹⁴², et a donc une position ETAM de niveau C¹⁴³. Il reste à ce poste durant 2 ans¹⁴⁴, jusqu'à ses 25 ans. Son salaire est de 2 203 € brut (1 718 € net)¹⁴⁵. Il paie **11 632€** de cotisations sociales¹⁴⁶ et **2 052 €** d'impôts¹⁴⁷ sur le revenu sur toute la période (2 ans). Son employeur paie 545 € mensuels de cotisations patronales soit un total de **13 080 €**¹⁴⁸.

Paul n'a pas de période d'essai au début de son emploi, car ni la convention collective ni un accord d'entreprise ne le prévoit¹⁴⁹.

De ses 23 à 27 ans, Paul paie 532 € pour la location mensuelle d'un appartement¹⁵⁰.

Paul a droit à une prime d'activité à hauteur de 69€ par mois de septembre 2023 à novembre 2023¹⁵¹, soit **207 €** pendant trois mois. À partir de décembre 2023, Paul n'a plus le droit à une prime d'activité car ses ressources ne lui permettent pas de bénéficier de cette aide.

Paul a le droit à des APL durant une partie de cette période : de juillet à septembre 2023, 103 € par mois ; d'octobre à décembre 2023, 55 € par mois, de janvier 2024 à juillet 2025 il touche 0 € d'APL, soit **474 €** sur toute la période de juillet 2023 à juillet 2025¹⁵².

En juillet 2025, Paul est promu au poste d'assistant chef de chantier, mais reste à la position ETAM niveau C. Il occupe ce poste pendant 2 années. Son salaire est de 2 300 € brut mensuel (1 794 € net)¹⁵³. Il paie **12 144 €** de cotisations sociales¹⁵⁴ et **2 252 €** d'impôts¹⁵⁵ sur le revenu sur la période entière. Son employeur verse 635 € de cotisations patronales mensuelles soit un total de **15 240 €**¹⁵⁶ sur 2 ans.

Sur la période allant de juillet 2023 à juin 2027 (4 ans), Paul paie une totalité de **6 307 €** de TVA.¹⁵⁷

Sur la période allant de juillet 2023 à juin 2027, Paul coûte un total de **22 000 €** à l'Assurance Maladie.¹⁵⁸

2027 - 2066 : Évolutions professionnelles

En juillet 2027, Paul évolue à la position ETAM D en tant que chef de chantier. Il occupe ce poste pendant 10 ans. Son salaire est désormais de 2 419 € brut (soit 1 887 € net) mensuel¹⁵⁹. Il paie **63 860 €** de cotisations sociales¹⁶⁰ et **12 480 €** d'impôts¹⁶¹ sur le revenu sur la période entière. Son employeur verse 747 € de cotisations patronales mensuelles¹⁶² soit **89 640 €** sur 10 ans.

À 30 ans, Paul décide de déménager dans un appartement plus grand non meublé. Il loue donc un appartement de 40 m² à 760 € par mois¹⁶³. Il n'a pas droit à des APL durant cette période.

Durant la période allant de juillet 2027 à juin 2037, Paul paie une totalité de **15 264 €** de TVA¹⁶⁴ et coûte **52 000 €** à l'Assurance maladie¹⁶⁵.

En juillet 2037, Paul est recruté par une autre entreprise qui lui propose un poste de conducteur de travaux. Il évolue donc à la position ETAM niveau E. Son salaire est désormais de 2 696 € brut (soit 2 103 € net) mensuel¹⁶⁶ pendant 10 ans. Il paie **71 170 €** de cotisations sociales¹⁶⁷ et **15 340 €** d'impôts¹⁶⁸ sur le revenu sur toute la période. Son employeur verse 1 006 € de cotisations patronales mensuelles soit un total de **120 670 €** sur 10 ans¹⁶⁹.

Paul n'a plus le droit à une prime d'activité¹⁷⁰.

Durant la période allant de juillet 2037 à juin 2047, Paul paie une totalité de **16 690 €** de TVA¹⁷¹ et coûte **49 000 €** à l'Assurance maladie¹⁷².

En juillet 2047, Paul accepte un emploi de conducteur de travaux cadre (position B). Grâce à son expérience, son salaire est désormais de 3 136 € brut mensuel (2 446 € net)¹⁷³. Il reste à ce poste durant 5 années. Il paie **41 395 €** de cotisations sociales¹⁷⁴ et **10 460 €** d'impôts¹⁷⁵ sur le revenu sur la période entière. Son employeur verse 1 281 € de cotisations patronales mensuelles,¹⁷⁶ soit un total de **76 860 €** sur 5 ans.

Paul décide d'avoir son propre logement en juillet 2048. Il achète donc un appartement de 50 m² à 161 750 €¹⁷⁷. Paul paie 2 845,33 € de taxe foncière annuelle¹⁷⁸. De ses 48 ans à 82 ans (34 ans), Paul paie donc **96 744,96 €** de taxe foncière.

Paul paie **1 871,19 €** de TVA¹⁷⁹ de juillet 2047 à juin 2048, et **6 872 €** de TVA¹⁸⁰ de juillet 2048 et juin 2052.

De juillet 2047 à juin 2048, Paul coûte **4 500 €** à l'Assurance maladie¹⁸¹. De juillet 2048 à juin 2052, il coûte **19 600 €** à l'Assurance maladie¹⁸².

En juillet 2052, Paul est promu directeur de travaux (niveau cadre B2). Il reste à ce poste jusqu'à ses 58 ans, soit durant 6 années. Son salaire est désormais de 3 606 € brut mensuel (2 813 € net)¹⁸³. Il paie **57**

120 € de cotisations sociales¹⁸⁴ et 20 472 € d'impôts¹⁸⁵ sur le revenu sur toute la période. Son employeur verse 1 472€ de cotisations patronales mensuelles, soit un total de 105 984 € sur 6 ans¹⁸⁶.

Durant la période allant de juillet 2052 à juin 2058, Paul paie une totalité de 11 322€ de TVA¹⁸⁷ et il coûte 27 000 € à l'Assurance maladie¹⁸⁸.

En juillet 2058, Paul évolue au niveau cadre B3 en tant que directeur de travaux. Il reste à ce poste jusqu'à sa retraite à 66 ans, soit durant 8 années. Son salaire est désormais de 3 697 € brut mensuel, soit 2 884 € net¹⁸⁹. Il paye 78 088 € de cotisations sociales¹⁹⁰ et 29 344 € d'impôt sur le revenu¹⁹¹ sur toute la période. Son employeur verse 1 497 € de cotisations patronales mensuelles, soit 143 712 € sur 8 ans¹⁹².

Durant la période allant de juillet 2058 à juin 2066, Paul paye une totalité de 15 424 € de TVA¹⁹³ et il coûte 36 000 € à l'Assurance maladie¹⁹⁴.

Faute d'avoir cotisé les 172 trimestres nécessaires à 64 ans, Paul a attendu d'avoir 66 ans pour pouvoir partir à la retraite à taux plein.

2066 - 2082 : Retraite et fin de vie

En juillet 2066, Paul est à la retraite. Sa retraite est calculée au taux plein, sans tenir compte du nombre de trimestres cotisés, au taux maximum de 50% de son salaire annuel moyen de ses 25 meilleures années travaillées (salaires bruts). De juillet 2066 à juillet 2082, Paul touche 318 533 € brut de retraite¹⁹⁵ et paie 28 997 € de cotisations sociales¹⁹⁶ et 11 968 € d'impôts¹⁹⁷.

Sur la période allant de juillet 2066 à juin 2082, Paul paie une totalité de 20 208 € de TVA¹⁹⁸ et il coûte 86 400 € à l'Assurance maladie¹⁹⁹.

Paul décède à 82 ans le 1^{er} juillet 2082²⁰⁰.

Vie n°3 - PAUL EST ACCOMPAGNÉ JUSQU'À SES 25 ANS : POUVOIR CROIRE EN SES REVES

2000 - 2018 : Enfance et prise en charge par l'ASE

Paul naît [le 1er juillet 2000](#) et grandit d'abord auprès de ses deux parents en Seine-Saint-Denis (93).

Lorsqu'il a 8 ans, son père est incarcéré pour l'homicide de sa mère²⁰¹. Paul est alors pris en charge par l'ASE, sans possibilité de retour au sein de sa famille²⁰².

Sa prise en charge dure donc [de ses 8 ans à ses 18 ans](#), ce qui revient à un coût de **411 000 €**²⁰³.

Comme deux tiers des jeunes accompagné·e·s par l'ASE, Paul est en retard scolaire²⁰⁴. Paul a 16 ans à la fin de sa troisième. Il a redoublé une fois. Il parvient à intégrer un bac pro qui lui permettra de se rapprocher de son rêve. Plus de la moitié des jeunes en bac pro ont connu au moins un redoublement²⁰⁵. Lors de celui-ci Paul a 16 semaines de stage obligatoires, rémunérées par l'État. Durant sa première pro, il fait 8 semaines de stage et est rémunéré 600 € en tout.

2018 - 2025 : Accompagnement jeune majeur et études supérieures

Durant sa Terminale pro, il effectue également 8 semaines de stage, pour une rémunération totale de 800 €, soit **1 400 €** sur toute la durée de son bac pro²⁰⁶. À [19 ans](#), Paul obtient son bac pro.

Lors de sa terminale pro et grâce à l'aide son éducateur, Paul a bénéficié d'une bourse lycéenne échelon 6 s'élevant à **1 053€**²⁰⁷.

L'ASE lui a proposé un accompagnement jeune majeur sous le régime autonomie ados durant son année de terminale. Cette prise en charge s'élève à **29 200 €**²⁰⁸. Soutenu dans son projet, Paul peut désormais s'investir pleinement et sereinement dans ses études.

Sur la période allant de juillet 2018 à août 2019, Paul coûte **6 887€** à l'Assurance maladie²⁰⁹ et paie une totalité de **1 342€** de TVA²¹⁰.

Actuellement, seuls 4% des jeunes ayant été accompagné·e·s par l'ASE ont un diplôme de l'enseignement supérieur²¹¹. Un meilleur accompagnement des jeunes sortant de l'ASE permettrait aux jeunes anciennement accompagné·e·s de pouvoir réaliser des études supérieures. En effet, selon une enquête de France Stratégie, 77% des jeunes accompagné·e·s par l'ASE encore scolarisés à 17 ans et interrogés dans l'enquête ont exprimé le souhait de continuer leurs études. Pourtant ceux-ci sont freinées dans leurs possibilités puisque l'accès aux études supérieures se prolonge au-delà des limites d'âge de protection de l'enfance²¹². Cependant dans sa vie, l'ASE a évolué et fait dorénavant confiance aux jeunes qu'elle accueille.

Ainsi, Paul peut poursuivre son accompagnement jeune majeur mais cette fois en service de suite puisqu'il entre en BTS à 19 ans et qu'il arrive à une autonomie suffisante pour habiter seul. Il peut également grâce à son salaire participer au loyer. Il bénéficie alors d'un accompagnement en foyer jeune travailleur financé à hauteur de 18 000 €²¹³ par an jusqu'à ses 21 ans, comme ce que préconise Cause

Majeur ! dans son tableau de budgétisation pour un droit opposable pour 40% d'entre eux 214 soit 36 000€ pour la totalité de la période.

Ainsi à 19 ans, Paul s'oriente donc vers un BTS215 avec spécialisation en travaux publics (sous-catégorie de génie civil). Paul paie alors lui-même le loyer de son appartement au foyer Kahlo, de 449,55 € mensuel. Paul a droit à des APL à hauteur de 217 € de juillet 2019 à juin 2021, soit un total d'APL de 5 208 € pour la période.²¹⁶

Paul effectue son BTS en alternance, et a un salaire mensuel brut de 990,99 € la 1^{ère} année et 1 171,17 € la 2^{ème} année²¹⁷. Paul se situe en dessous du revenu imposable en alternance et ne paie donc pas d'impôts²¹⁸. Il ne paie pas non plus de cotisations sociales²¹⁹ et son employeur ne verse aucune cotisation patronale²²⁰.

Paul a également droit à une prime d'activité à hauteur de 285 € par mois²²¹ à partir décembre 2020 à septembre 2021, soit **2 565 €** pendant 9 mois. Il n'a cependant pas droit à une bourse sur critères sociaux durant un contrat en alternance.

La 1^{ère} année de son alternance, l'entreprise chez qui Paul effectue son alternance bénéficie de l'aide à l'embauche pour un contrat d'apprentissage à hauteur de **6 000 €**²²².

Sur la période allant de septembre 2019 à juin 2020, Paul paie une totalité de **1 014 €** de TVA²²³ et coûte **7 100 €** à l'Assurance maladie²²⁴. Sur la période allant de juillet 2020 à juin 2021, Paul paie une totalité de **1 436,9 €** de TVA²²⁵ et coûte **5 500 €** à l'Assurance maladie²²⁶.

Paul souhaite poursuivre son rêve de devenir ingénieur, et se confie à ses professeurs de BTS et son maître d'apprentissage qui lui conseillent de faire une école d'ingénieur. Cependant, la sélection étant sévère, ils lui recommandent de suivre une prépa ATS scientifique en 1 an orientée en ingénierie industrielle. L'ASE continue d'accompagner Paul dans cette voie. Il bénéficie alors d'un accompagnement en milieu ouvert, financé à hauteur de **5 000€** l'année.

Paul s'inscrit dans une prépa ATS à **21 ans**, au Lycée Paul Éluard de Saint-Denis (93). L'enseignement en ATS dans un lycée public est gratuit. Durant cette année, il reste dans son logement social à Bobigny. Paul paie le loyer de son appartement au foyer Kahlo, de 449,55 € mensuel. Paul a droit à des APL à hauteur de 254 € par mois de juillet 2021 à juin 2022, soit un total d'APL de **3 048 €** pour la période²²⁷.

Paul a également droit à la bourse échelon 7 à hauteur de **7 158 €** sur l'année²²⁸.

Paul s'inscrit à plusieurs concours ATS Génie industriel pour intégrer une école d'ingénieur ayant un campus en région parisienne. En effet, il ne souhaite pas s'éloigner de ses éducateurs et de son environnement familial²²⁹.

Durant sa prépa ATS, Paul paye **892 €** de TVA²³⁰ et coûte **7 100 €** à l'Assurance Maladie²³¹.

Paul travaille dur et est sélectionné sur dossier pour intégrer une école d'ingénieur²³² : l'ESIEE Paris située à Noisy-le-Grand (93162). Il a alors **22 ans**. Il continue donc ses études durant 3 ans, en cycle ingénieur en apprentissage, filière Génie civil²³³.

Par la voie de l'apprentissage, les frais de scolarité sont entièrement pris en charge par l'entreprise qui accueille l'alternant. En tant qu'apprenti, il ne touche plus la bourse sur critères sociaux du CROUS.

L'ASE poursuit l'accompagnement jeune majeur de Paul pour trois ans (de 2022 à 2025), afin qu'il puisse terminer ses études supérieures. Il bénéficie alors d'un accompagnement en milieu ouvert, financé à hauteur de 5 000 € par an soit **15 000€** sur la totalité de la période.

Avec l'aide de son éducateur et du réseau de l'ESIEE, Paul déménage à Noisy-le-Grand pour être à côté de son école. Il emménage dans la résidence étudiante "Les Hauts Bois", dans un studio meublé de 18m². Il paie lui-même le loyer, de 462,17 € mensuel. Paul a droit à des APL à hauteur de 225 € par mois de juillet 2022 à juin 2023, puis 32 € par mois de juillet 2023 à juin 2025 soit un total d'APL de **3 468 €** pour la période²³⁴.

Grâce aux contacts de son école, Paul effectue son apprentissage au sein d'une importante entreprise française dans le génie civil implantée à Noisy-le-Grand. En tant qu'apprenti, il reçoit la rémunération mensuelle suivante (qu'il soit en cours ou en entreprise) : 1405,40 € les deux premières années, et 1 801,80 € la 3^{ème} année²³⁵. L'entreprise qui l'accueille ayant un effectif de plus de 250 salariés, elle perçoit une aide à l'embauche de **6 000 €**²³⁶.

Paul a droit à une prime d'activité à hauteur de 175 € par mois de décembre 2022 à novembre 2023, soit **2 100 €** pour la période, puis 217 € par mois de décembre 2023 à novembre 2024, soit **2 604 €** pour la période²³⁷, puis 68 € par mois de décembre 2024 à novembre 2025, soit **816 €** pour la période. Il n'a cependant pas droit à une bourse sur critères sociaux durant un contrat en alternance, ni au RSA car les ressources de son foyer sont trop élevées.

Durant les deux premières années de son apprentissage, Paul se situe en dessous du revenu imposable en alternance et ne paie donc pas d'impôts²³⁸. Il ne paie pas non plus de cotisations sociales²³⁹ et son employeur ne verse aucune cotisation patronale²⁴⁰, y compris durant la 3^{ème} année de son apprentissage²⁴¹.

En revanche, durant la 3^{ème} année, il se situe au-dessus du salaire minimal imposable pour les apprentis²⁴². Il paye ainsi **1 136,04 €** d'impôt sur le revenu²⁴³ sur toute la période.

Durant sa formation d'ingénieur, Paul paye **1 594,53 €** de TVA²⁴⁴ et coûte **5 200 €** à l'Assurance Maladie²⁴⁵ en 1^{ère} année. Il paye **1 542,49 €** de TVA et coûte **5 500 €** à l'Assurance Maladie en 2^{ème} année. Il paye **1 762 €** de TVA et coûte **5 200 €** à l'Assurance Maladie en 3^{ème} année²⁴⁶, jusqu'en août 2025.

A la fin de ses études, Paul se sentant suffisamment autonome, il demande de lui-même la fin de son accompagnement. Le total de ses 7 ans d'accompagnement jeune majeur représente un coût de **85 200 €**²⁴⁷.

À la fin de son alternance, son patron lui propose un CDI.

2025 - 2067 : Vie professionnelle

Bien que le poste d'aide-conducteur de travaux soit généralement une étape nécessaire avant de devenir conducteur de travaux, Paul, fort de ses 3 ans d'alternance, a déjà acquis une solide expérience qui le prépare à cette fonction.

En [septembre 2025](#), Paul débute en tant que conducteur de travaux²⁴⁸, et a une position ETAM de niveau G²⁴⁹. Ni la convention collective ni un accord d'entreprise ne prévoit de période d'essai pour une embauche en CDI après un contrat en alternance²⁵⁰. Il reste à ce poste durant 2 ans²⁵¹, soit jusqu'à ses 27 ans. Son salaire est de 38 541 € brut annuel (30 062 € net annuel). Paul n'a pas le droit à une prime d'activité pendant cette période, car son salaire est trop élevé.²⁵²

Il paie **16 958 €** de cotisations sociales, son employeur paie **35 156 €** de cotisations patronales, et Paul paie **4 609,66 €** d'impôts sur le revenu sur les deux ans.²⁵³

À **25 ans**, Paul décide de déménager dans un appartement non meublé. Il loue donc un appartement de 40 m² à 760 € par mois²⁵⁴. Il n'a pas droit à des APL durant cette période²⁵⁵.

Sur la période allant de septembre 2025 à août 2027, Paul paie une totalité de **3 723,9 €** de TVA²⁵⁶ et il coûte **9 000 €** à l'Assurance maladie.²⁵⁷

En **septembre 2027**, Paul est recruté par une PME à Noisy-le-Grand de 200 salariés, en tant qu'ingénieur structures²⁵⁸. Il reste à ce poste pour une durée de 3 ans, soit jusqu'en août 2030. Il occupe une position ETAM de niveau H²⁵⁹. Son salaire est de 39 510 € brut annuel (30 810 € net annuel)²⁶⁰. Paul n'a droit ni à une prime d'activité, ni à des APL, ni au RSA, car son salaire est trop élevé.

Sur ces 3 années, Paul paie **26 100 €** de cotisations sociales et **7 587,69 €** d'impôts sur le revenu. Son employeur paie **54 040,32 €** de cotisations patronales.²⁶¹

Sur la période allant de septembre 2027 à août 2030, Paul paie une totalité de **5 691,21 €** de TVA²⁶² et il coûte **13 500 €** à l'Assurance maladie.²⁶³

En **septembre 2030**, Paul évolue professionnellement : il est promu en tant que Chef de projet d'affaires d'ingénierie industrielle. Il reste à ce poste pour une durée de 2 ans, soit jusqu'en août 2032. Il occupe une position Cadre. Son salaire est de 45 000€ brut annuel²⁶⁴ soit 35 100€ en net.

Sur ces 2 années en tant que Chef de projet, Paul paie **22 500 €** de cotisations sociales et **19 094 €** d'impôts sur le revenu. Son employeur paie **42 451,20 €** de cotisations patronales.²⁶⁵

Sur la période allant de septembre 2030 à août 2032, Paul paie une totalité de **3 252,88 €** de TVA²⁶⁶ et il coûte **9 800 €** à l'Assurance maladie.²⁶⁷

Cette évolution professionnelle permet à Paul d'acheter son premier bien immobilier en Seine-Saint Denis²⁶⁸.

En **septembre 2032**²⁶⁹, Paul décide d'avoir son propre logement et achète donc un appartement à Noisy-le-Grand de 50 m² à 201 500 €²⁷⁰. Paul paie 2 845€ de taxe foncière annuelle²⁷¹.

De ses 32 ans à 84 ans (52 ans), Paul paie donc **147 940€** de taxes foncières.

Au même moment, Paul négocie son contrat et il est promu. Il évolue en tant qu'Ingénieur-Directeur de travaux. Il reste à ce poste pendant 5 ans, soit jusqu'en août 2037. Il occupe une position Cadre. Son salaire est de 65 004 € brut annuel (50 703€ en net).²⁷²

Sur ces 5 années, Paul paie **71 505 €** de cotisations sociales et **42 485 €** d'impôts sur le revenu. Son employeur paie **155 700 €** de cotisations patronales.^{273 274}

Sur la période allant de septembre 2032 à août 2037, Paul paie une totalité de **8 140 €** de TVA²⁷⁵ et il coûte **21 500 €** à l'Assurance maladie.²⁷⁶

En **septembre 2037**, Paul quitte cette PME et rejoint un grand groupe du BTP (implantée à Noisy-le-Grand comprenant plus de 250 salariés) en tant que Directeur de projet. Il reste à ce poste pendant 5 ans, soit jusqu'en août 2042. Il occupe une position Cadre. Son salaire est de 70 000 € brut annuel (54 600€ en net).²⁷⁷

Sur ces 5 années, Paul paie **77 000 €** de cotisations sociales et **48 330 €** d'impôts sur le revenu. Son employeur paie **163 620 €** de cotisations patronales.^{278 279}

Sur la période allant de septembre 2037 à août 2042, Paul paie une totalité de **8 705 €** de TVA²⁸⁰ et il coûte **21 500 €** à l'Assurance maladie.²⁸¹

En [septembre 2042](#), Paul est promu en tant que Directeur de la Maîtrise d'Ouvrage. Il reste à ce poste pendant 8 ans, soit jusqu'en août 2050. Il occupe une position Cadre. Son salaire est de 75 000€ brut annuel et 58 500 en net.²⁸²

Sur ces 8 années, Paul paie **132 000 €** de cotisations sociales et **86 688 €** d'impôts sur le revenu. Son employeur paie **291 168 €** de cotisations patronales.^{283 284}

Sur la période allant de septembre 2042 à août 2050, Paul paie une totalité de **14 832 €** de TVA²⁸⁵ et il coûte **34 400 €** à l'Assurance maladie.²⁸⁶

En [septembre 2050](#), Paul est promu en tant que Directeur Génie Civil, et reste à ce poste jusqu'à sa retraite à taux plein en août 2067. Il occupe une position Cadre supérieur. Son salaire est de 90 000²⁸⁷ brut et 71 200€ net.

De septembre 2050 à août 2058, Paul paie **98 400 €** de cotisations sociales et **114 768 €** d'impôts sur le revenu. Son employeur paie **346 750 €** de cotisations patronales.^{288 289}

Sur la période allant de septembre 2050 à août 2058, Paul paie une totalité de **17 536 €** de TVA²⁹⁰ et il coûte **34 400 €** à l'Assurance maladie.²⁹¹

En [septembre 2058](#), Paul décide d'acheter une résidence secondaire en Provence²⁹². Il achète donc un appartement dans le quartier du Vieux-Nice de 40 m²²⁹³ à 249 760 €²⁹⁴. De ses 58 ans à 84 ans (26 ans), Paul paie **48 459,84 €** de taxes foncières.²⁹⁵

Faute d'avoir cotisé les 172 trimestres pour avoir une retraite à taux plein, Paul continue de travailler jusqu'en août 2067.

De septembre 2058 à août 2067, Paul paie **110 700 €** de cotisations sociales et **129 114 €** d'impôts sur le revenu. Son employeur paie **390 096 €** de cotisations patronales.^{296 297}

Sur la période allant de septembre 2058 à août 2067, Paul paie une totalité de **19 035 €** de TVA²⁹⁸ et il coûte **38 700 €** à l'Assurance maladie.²⁹⁹

2067 - 2084 : Retraite et fin de vie

En [septembre 2067](#), Paul prend sa retraite. Celle-ci est calculée à taux plein : 50% de son salaire annuel moyen de ses 25 meilleures années travaillées (salaires bruts). De septembre 2067 à juin 2084, Paul touche donc **724 200 €** brut de retraite³⁰⁰ et 668 814€ en net, et paie **65 892 €** de cotisations sociales³⁰¹ et **83 351 €** d'impôts³⁰².

Sur la période allant de septembre 2065 à juillet 2084, Paul paie une totalité de **34 731 €** de TVA³⁰³ et il coûte **88 400€** à l'Assurance maladie³⁰⁴.

Paul décède à 84 ans le [1^{er} juillet 2084](#)³⁰⁵.

COMPARAISON ET ANALYSE DES RESULTATS

	Si Paul est accompagné jusqu'à ses 18 ans Sans parachute		Si Paul est accompagné jusqu'à ses 23 ans Droit Opposable		Si Paul est accompagné jusqu'à ses 25 ans Pouvoir croire en ses rêves	
	Couts (en €)	Recettes (en €)	Couts (en €)	Recettes (en €)	Coûts (en €)	Recettes (en €)
Prise en charge ASE durant la minorité			411 000			
APJM ³⁰⁶	7 300		75 200		85 200	
Stages	750		2 600		1 400	
Bourses			37 896		8 211	
Alternance			6 000		12 000	
Allocations chômage	36 121					
APL	13 428		5 682		11 724	
Hébergement d'urgence en hôtel	15 330					
RSA	22 896					
CHRS	35 612					
Prime d'activité	54 575		207		8 085	
Assurance maladie	294 069		324 112		313 687	
Retraite	175 141		318 533		724 200	
Rente d'incapacité	16 293					
Cotisations sociales		205 170		364 406		621 055
TVA		69 919		99 249		125 231
Cotisations patronales		243 871		565 186		1 478 981
Impôts sur le revenu		33 439		104 368		537 164
Impôts fonciers				96 745		196 400
Total	671 514	552 399	770 230	1 229 954	1 164 507	2 958 831
	- 119 115		+ 459 724		+ 1 794 324	

L'analyse des trois trajectoires de vie de Paul met en évidence l'impact direct de la durée de l'accompagnement sur les coûts et les recettes pour la collectivité.

Dans la **première trajectoire** (accompagnement jusqu'à 18 ans), le coût total pour l'État est de **671 514€**, mais les recettes générées ne s'élèvent qu'à **552 399€**, entraînant ainsi un déficit net de **119 115€**. Ce déficit s'explique par le fait que, malgré les aides sociales, Paul ne parvient pas à s'insérer durablement dans la première partie de sa vie d'adulte sur le marché du travail, ce qui limite considérablement ses contributions fiscales. Quand il y parvient enfin, il reste dans la même société le restant de sa vie par besoin de sécurité. Un accompagnement plus court (dans le tableau, 'APJM'), ou une "**sortie sèche**", conduit à une situation où Paul rencontre des obstacles majeurs dans sa vie adulte, engendrant des coûts importants pour l'État (allocations chômage, soins de santé, hébergement d'urgence, CHRS, etc...) et des dépenses liées à des périodes prolongées de précarité et d'insertion difficile.

À l'inverse, dans la **deuxième trajectoire** (accompagnement jusqu'à 23 ans), l'investissement est plus important (**770 230 €**), mais il génère un retour net positif de **459 724 €** grâce à une insertion professionnelle facilitée et une prise de risque et de meilleures recettes fiscales. Cependant, ce bénéfice économique reste insuffisant et ne permet pas aux jeunes de dépasser leur mal-être souvent lié à un manque de sécurité. Il serait donc essentiel d'aller au-delà de cette légère amélioration financière, qui pourrait d'ailleurs varier selon les situations, pour réellement s'assurer du bien-être de chaque citoyen et faire confiance à cette jeunesse.

Le scénario le plus favorable est celui de la **troisième trajectoire** (accompagnement jusqu'à 25 ans), où le coût total atteint **1 164 507€**, mais les recettes s'élèvent à **2 958 831€**, générant un gain net de **1 794 324€**. Cette rentabilité est due au fait que Paul, grâce à un accompagnement adapté à ses appétences dès sa minorité, a la possibilité de se penser et se projeter en confiance dans des études longues. Il bénéficie ainsi d'une stabilité professionnelle accrue, d'une progression rapide de sa carrière et d'une augmentation substantielle de ses contributions fiscales (cotisations sociales, cotisations patronales, impôts, TVA, etc.).

Ainsi, un accompagnement prolongé (comme illustré dans le tableau « APJM ») et la confiance accordée à chaque enfant accueilli par l'ASE permettent aux enfants protégés de devenir de véritables contributeurs pour la collectivité. À l'inverse, un manque de soutien initial empêche une insertion durable, générant des coûts à long terme pour l'État. En résumé, un accompagnement à long terme est plus rentable, tant sur le plan social qu'économique, pour les jeunes comme pour la collectivité.

EN CONCLUSION

Accompagner les jeunes majeur·e·s vers leurs rêves
est un investissement social payant

Le résultat de cette étude est sans appel. **Lorsqu'il est laissé seul peu après 18 ans**, Paul vit des années d'errance, de chômage, de précarité avant que de s'insérer difficilement. Il coûte à la collectivité plus de 671 000 €, pour des recettes publiques inférieures à 550 000 €, soit **une perte nette de 119 000€ sur l'ensemble de sa vie. C'est malheureusement aujourd'hui le parcours de nombreux·ses jeunes** qui ont été accompagné·e·s par l'Aide Sociale à l'Enfance comme le démontre notre étude.

À l'inverse, **lorsqu'il est accompagné jusqu'à son inclusion pleine et entière** dans la société – via un soutien éducatif adapté et dégressif, un accès à la formation et un logement stable, le **gain économique pour la société atteint plus de 459 000 euros**. Et **lorsque les aspirations de Paul sont prises en compte dès l'enfance**, les recettes générées atteignent presque de 3 millions d'euros, pour un **gain total d'environ 1,7 million d'euros sur l'ensemble de sa vie**.

Autrement dit : **chaque euro investi dans l'accompagnement est largement rentabilisé**.

Les professionnel·le·s de l'Aide Sociale à l'Enfance, de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, les éducateur·rice·s, les travailleuses et travailleurs sociaux le savent : à 18 ans, la majorité administrative ne rime pas avec autonomie. Elle ne signifie pas qu'un·e jeune est prêt·e à affronter seul·e le monde, surtout avec des parcours émaillés de rupture de lien et l'absence totale ou partielle de soutien familial.

« Les vies de Paul » viennent rappeler cette évidence, mais avec des chiffres à l'appui. Accompagner les jeunes jusqu'au bout est une mesure utile pour elles et eux, juste pour la société, et rentable pour les finances publiques.

Un impact humain avant tout. Au-delà des chiffres, « Les vies de Paul » rappellent que ces jeunes ne demandent qu'une chose : avoir les mêmes chances que les autres. Faire des études qui leur plaisent, avoir un emploi stable, trouver un logement, construire une vie digne et pour cela, s'appuyer sur un socle socio-éducatif, c'est-à-dire avoir quelqu'un sur qui et pour qui compter au moment de cette transition à l'âge adulte.

Pour y parvenir, ils et elles ont besoin de temps et de soutien. Ce que permettent les accompagnements jeunes majeur·e·s, lorsqu'ils sécurisent les jeunes dans la durée.



Les recommandations du collectif Cause Majeur !

Fort de ce constat, Cause Majeur ! appelle à un changement de paradigme et de cap dans la politique publique. Il faut sortir de la logique du « contrat » pour les jeunes majeur·e·s et leur permettre un droit à opposable à l'accompagnement, fondé sur leurs besoins.

Nos recommandations sont les suivantes :

1. **Instaurer un droit opposable à l'accompagnement**, pour mettre définitivement fin aux sorties sèches de l'ASE.
2. **Donner à tou·te·s les jeunes en situation de vulnérabilité les mêmes droits** : jeune pris·e en charge à l'ASE durant la minorité, jeune en conflit avec la loi, jeune majeur·e non accompagné·e, etc.
3. **Créer un vrai projet d'accompagnement vers l'âge adulte**, avec un principe socle : la préservation des liens et la création de réseaux autour du·de la jeune. Ce projet doit permettre l'accès à un parcours scolaire et professionnel choisi, l'accès à un logement stable, l'accès à la santé, l'accès aux droits et aux ressources, l'accès à la culture et aux loisirs ; le tout grâce au soutien des professionnel·le·s.
4. **Accorder une poursuite de l'accompagnement pour les jeunes majeur·e·s jusqu'à leur inclusion pleine et entière dans la société, si besoin jusqu'à 25 ans.**
5. **Financer cet engagement**, via un soutien renforcé de l'État aux départements.

Contacts

Collectif Cause Majeur !

- **Florine Pruchon**, Responsable du pôle Plaidoyer de SOS Villages d'Enfants et Coordinatrice du collectif Cause Majeur ! – fpruchon@sosve.org – 06 63 04 19 74

Dossier « Les vies de Paul »

- **Apprentis d'Auteuil** : Salomé Arbault – salome.arbault@apprentis-auteuil.org – 06 65 75 51 52
- **Citoyens & Justice** : Sophie Diehl – s.diehl@citoyens-justice.fr – 06 03 87 17 06
- **Droit d'Enfance** : Julien Landureau – julien.landureau@droitdenfance.org – 07 68 36 71 23

MEMBRES ET PARTENAIRES ACTUEL·LE·S DU COLLECTIF

ASSOCIATIONS

- Association Nationale des Placements Familiaux - www.anpf-asso.org
- Apprentis d'Auteuil - www.apprentis-auteuil.org
- Centres d'Entrainement aux Méthodes d'Education Active (CEMEA) - www.cemea.asso.fr
- Citoyens et Justice - www.citoyens-justice.fr
- Convention Nationale des Associations de Protection de l'Enfant (CNAPE) - www.cnape.fr
- Droit d'Enfance - www.droitdenfance.org
- Essor 93 - <http://essor93.org>
- Fédération des acteurs de la solidarité (FAS) - www.federationsolidarite.org
- Fédération du scoutisme français - www.scoutisme-francais.fr
- Fondation La Vie au Grand Air / Priorité Enfance - www.fondationlavieaugrandair.org
- France Parrainages - www.france-parrainages.org
- France Terre d'Asile - www.france-terre-asile.org
- Grandir Dignement - www.grandirdignement.org
- Groupe National des établissements publics sociaux et médico-sociaux (GEPSO) - www.gepso.fr
- Les Ombres - www.les-ombres.com
- Repairs! 75 - www.adepape75.com
- Repairs! 94 -ADEPAPE 94 - www.adepape94.fr
- SOS Villages d'Enfants - www.sosve.org
- SNASEN Unsa Education – snasen.unsa-education.org
- Union Nationale des Acteurs de Parrainage de Proximité - www.unapp.net
- Union nationale pour l'Habitat des Jeunes – www.habitatsjeunes.org
- Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux (Uniopss) - www.uniopss.asso.fr
- Union pour l'Enfance - www.unionpourlenfance.com

ASSOCIATION PARTENAIRE

- VersLeHaut - www.verslehaut.org

PERSONNALITÉS QUALIFIÉES

- Mamédi Diarra
- Ariane Eksl
- Philippe Fabry
- Louis Falga
- Lyes Louffok
- Léo Mathey
- Marie-Claude Plottu
- Florence Provendier
- Mireille Verdier

ANNEXE

Sources

¹ Les trajectoires de prise en charge par l'Aide sociale à l'enfance, Institut national d'Etudes Démographique ([Les trajectoires de prise en charge par l'Aide sociale à l'enfance](#), 2024) : « *Près d'un jeune sur cinq est orphelin d'au moins l'un des deux parents* »

² Un quart des jeunes en fin de parcours à l'ASE sont en rupture de liens parentaux soit parce qu'ils sont orphelins des deux parents (8 %), soit parce qu'ils ont eu une rupture précoce avec leurs parents à la naissance ou durant leur parcours de placement (17 %) [Frechon et al., 2019].

³ [Dépenses totales annuelles brutes d'accueil à l'ASE par bénéficiaire en 2022](#) (Carte 6)

Chiffres de la Seine-Saint-Denis - Détail du calcul : $41\ 100\text{€} \times 10 = 411\ 000\text{€}$ pour 10 ans (un chiffre supérieur à la moyenne de 37 278 euros et à la médiane de 37 000 euros en fonction du département 38 200 de moyenne tout département confondu par bénéficiaire.)

⁴ [Échec et retard scolaire des enfants hébergés](#) (2013)

⁵ [Allocation en faveur des lycéens professionnels dans le cadre de la valorisation des périodes de formation en milieu professionnel \(PFMP\)](#) (2024) – [Les stages en lycée professionnel](#) (2024)

⁶ France Stratégie, [Retisser les fils du destin : parcours des jeunes placés](#) (2024)

“*Une petite moitié (46 %) des jeunes placés âgés de 18 à 22 ans sont titulaires d'un diplôme professionnel et, plus souvent, d'un CAP-BEP (30 %) que d'un bac professionnel (16 %). De fait, seuls 12 % possèdent un bac général ou un diplôme de l'enseignement supérieur*” donc 42% n'a pas de BAC général ni de diplôme professionnel.

⁷ Isabelle Frechon, Lucy Marquet, 19 pages, 2018, [Sortir de la protection de l'enfance à la majorité ou poursuivre en contrat jeune majeur - Archive ouverte HAL](#)

« *En France, le contrat jeune majeur est un contrat social passé entre le jeune majeur et l'intervenant social (le référent ASE) qui « engage » le jeune soit à poursuivre ses études, soit à être dans une dynamique de recherche d'emploi, de logement ou encore poursuivre des soins, mettre à jour ses papier administratifs, apprendre à gérer un budget* ».

⁸ [Laissez-nous réaliser nos rêves ! L'insertion sociale et professionnelle des jeunes sortant des dispositifs de protection de l'enfance](#) (page 25) « *Certains jeunes majeurs bénéficient d'une mesure de protection de l'enfance durant les trois années qui suivent leur majorité. D'autres bénéficient d'une telle mesure seulement pendant trois mois.* »

Analyse du questionnaire mené par Cause Majeur ! « 2 ans après la promulgation de la loi Taquet, quel bilan ? » : augmentation de contrats courts (absence de projet scolaire et jeune considéré comme autonome sont les deux principales causes de refus de renouvellement d'un CJM)

⁹ [Prévenir les ruptures dans les parcours en protection de l'enfance \(CESE\)](#) (page 14) = 80 euros/jour

¹⁰ Actualisé au 15 avril 2025

¹¹ Le calcul est le suivant : Revenu total brut – Revenu total net = Cotisations sociales totales dues à l'Etat.

¹² Simulateur URSSAF [Simulateur de cotisations employeur - Urssaf.fr](#) (la simulation ne prend pas en compte les caractéristiques du contrat de Paul tel le fait que ce soit un CDD ou que Paul soit soumis à la convention collective des salariés du bâtiment).

¹³ [CALCUL DE L'IMPÔT - impots.gouv.fr](#), mars 2024 (tableaux 6 et 7)

¹⁴ [Résidence ALT Bobigny | Kahlo | Studios Étudiants & Jeunes Travailleurs](#)

¹⁵ La CAF recalcule les APL tous les 3 mois. [APL en temps réel - Tout comprendre sur l'évolution des aides au logement](#)

¹⁶ Simulation CAF, [LE LOGEMENT](#)

¹⁷ [Tout comprendre sur la Prime d'activité](#) CAF

¹⁸ Simulation CAF, [Estimation de la Prime d'activité](#)

¹⁹ Communiqué de 2021 : [Jeunes de l'Aide sociale à l'enfance \(ASE\), une sortie difficile et une précarité résidentielle qui perdure - Espace presse - Ined - Institut national d'études démographiques](#) : « *27 % affirment que c'est l'ASE qui a décidé de leur sortie de placement* »

²⁰ Estimation budgétaire Cause Majeur !, juillet 2023, à partir des chiffres DREES 2020 (courriel du 3 juillet 2023) : « *Les chiffres sont éloquents puisque 27% des jeunes encore confiés à 17 ans sortent avant leurs 18 ans de la protection de l'enfance et 61% sortent avant 19 ans.* »

²¹ Simulation Pôle Emploi, [Guide des simulateurs](#)

Paul touche le chômage à hauteur de 1113€ brut par mois, soit 1059,60€ net par mois.

²² Le delta entre l'allocation brute et l'allocation nette (ce qui correspond aux cotisations pour la retraite complémentaire) ne constitue pas des recettes pour l'Etat ([France Travail](#)).

²³ Simulation CAF [CAF - Aides et démarches - Mes démarches - Faire une simulation - Le logement](#)

²⁴ Tableau de calcul Cause Majeur ! à partir des formules et chiffres officiels détaillés ci-dessous.

Pour calculer le montant de TVA que paye un individu, le calcul est le suivant : Montant de TVA annuel = (Revenu disponible - Epargne) x (Poids de la TVA en pourcentage par décile de niveau de vie).

Sources :

- L'épargne selon le niveau de vie, l'âge et la catégorie socio-professionnelle, Insee - Observatoire des inégalités, 2017, [Les inégalités d'épargne alimentent les inégalités de patrimoine](#)
- Graphique 1, module « taxes indirectes » du modèle Ines (Insee-Drees), enquête Budget de famille 2011, calculs du rapporteur, p.11 ([Les effets redistributifs de la taxe sur la valeur ajoutée](#)) pour le poids de la TVA par décile de niveau de vie.
- [Niveau de vie moyen par décile](#) (Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2018 à 2022).

²⁵ Tableau de calcul Cause Majeur ! à partir des formules et chiffres officiels détaillés ci-dessous :

Selon le tableau de l'INSEE ([Niveau de vie moyen par décile](#)), son niveau de vie se situe dans le 3e décile. Selon le graphique de la DREES ([L'assurance maladie publique contribue fortement à la réduction des inégalités de revenu](#)) relatif aux prestations de l'Assurance maladie en fonction du décile, l'Assurance Maladie finance les dépenses des ménages situés dans le 3e décile à hauteur de 5400€ sur un an.

²⁶ « *L'aide aux jeunes majeurs permet aussi d'acquérir tout un ensemble de compétences peu accessibles avant la majorité ou mal anticipées (comme le permis de conduire, l'expérience professionnelle, la constitution d'un pécule, la mise en place d'un compte en banque, le relais avec les aides de droit commun, etc.).* » Isabelle Frechon et Lucy Marquet, [Sortir de la protection de l'enfance à la majorité ou poursuivre en contrat jeune majeur - Archive ouverte HAL](#), 2018

²⁷ Communiqué de 2018 : [Que deviennent les jeunes après l'aide sociale à l'enfance ?](#)

Parmi les jeunes sortis du dispositif CJM depuis un peu moins d'un an, 1 jeune sur 5 ont déjà connu un épisode de rue lorsque la décision de fin de prise en charge leur a été imposée.

²⁸ En 2019, la [Fondation Abbé-Pierre](#), dans son rapport 2019 sur l'état du mal-logement, alertait : « *Un quart des personnes sans-abri nées en France sont d'anciens enfants placés* ». Cela représente 10 000 personnes. « *Ce taux atteint 36% parmi les jeunes sans domicile entre 18 et 25 ans* ».

²⁹ Selon les chiffres du service dédié au logement, Delta, mis en place par le Samu social de Paris, 38.000 chambres par jour étaient réservées à la veille du premier confinement. Depuis, il y en a 15.000 de plus par jour.

Selon Christine Laconde, directrice générale du Samu social de Paris, la moitié des personnes logées à l'hôtel « *y est depuis plus de deux ans* », en raison des difficultés à trouver un logement. « *En effet, les sans-abris sont parfois hébergés dans des hôtels quand il n'y a plus de place dans les centres d'hébergement d'urgence et que le parc social est saturé. En Ile-de-France, sur « 130.000 places ouvertes » selon la préfecture de région, près de 40% sont des chambres d'hôtel* ».

[Pauvreté : la facture très salée des nuits d'hôtel payées par l'Etat en Ile-de-France](#) (2021)

³⁰ Christine Laconde précise que les hôtels vides en raison de la crise sanitaire ne le resteront pas. « *L'enjeu de la sortie d'hébergement d'urgence sera beaucoup plus fort que l'an dernier, c'est une bombe à retardement* », déplore-t-elle. [Pauvreté : la facture très salée des nuits d'hôtel payées par l'Etat en Ile-de-France](#) (2021)

³¹ L'[Institut National d'Études Démographiques](#) (INED; 2015) nous apprend qu'un quart des personnes sans-abri ont un travail : souvent un emploi précaire et peu qualifié, non déclaré dans 22% des cas. Parmi [ces SDF actifs](#), ¼ ont un CDD et 40% ont un CDI. Les secteurs qui reviennent le plus souvent sont le bâtiment, les services à la personne et l'hôtellerie-restauration.

³² Simulation Pôle Emploi, [Guide des simulateurs](#)

Paul touche le chômage à hauteur de 1113€ brut par mois, soit 1059,60€ net par mois.

³³ Tableau de calcul Cause Majeur ! à partir des formules et chiffres officiels détaillés ci-dessous :

Pour calculer le montant de TVA que paye un individu, le calcul est le suivant : Montant de TVA annuel = (Revenu disponible - Epargne) x (Poids de la TVA en pourcentage par décile de niveau de vie).

Sources :

- L'épargne selon le niveau de vie, l'âge et la catégorie socio-professionnelle, Insee - Observatoire des inégalités, 2017, [Les inégalités d'épargne alimentent les inégalités de patrimoine](#)
- Graphique 1, module « taxes indirectes » du modèle Ines (Insee-Drees), enquête Budget de famille 2011, calculs du rapporteur, p.11 ([Les effets redistributifs de la taxe sur la valeur ajoutée](#)) pour le poids de la TVA par décile de niveau de vie.
- [Niveau de vie moyen par décile](#) (Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2018 à 2022).

³⁴ Les niveaux de financements des structures par place convergent autour de 27€/jour/place en moyenne (soit 9 855€ par an par place). Faute de chiffres, il n'est toutefois pas possible d'estimer la durée moyenne annuelle que passe une personne sans-abri dans ces structures d'hébergement d'urgence. Ce coût n'est donc pas comptabilisé dans les coûts de la vie de Paul.

³⁵ Faute de données chiffrées, il n'est pas possible d'estimer le coût de l'aide alimentaire pour l'Etat (subventions). Aussi, celui-ci n'est pas pris en compte dans les coûts de la vie de Paul.

³⁶ Simulation CAF - Avril 2025 [CAF - Aides et démarches - Mes démarches - Faire une simulation - Le Rsa](#)

³⁷ Tableau de calcul Cause Majeur ! à partir des formules et chiffres officiels détaillés ci-dessous :Selon le tableau de l'INSEE ([Niveau de vie moyen par décile](#)), son niveau de vie se situe en dessous du 1er décile (il ne touche aucun revenu durant cette période, si ce n'est 6 mois de chômage à 6626,62€). Selon le graphique de la DREES ([L'assurance maladie publique contribue fortement à la réduction des inégalités de revenu](#)) relatif aux prestations de l'Assurance maladie en fonction du décile, l'Assurance Maladie finance les dépenses des ménages situés en-deçà du 1er décile à hauteur de 4350€ environ sur un an, soit 37 700€ sur 8 ans et 8 mois.

³⁸ Salaires minima des ouvriers en Ile-de-France, selon l'Accord collectif du 10 novembre 2023 – étendu par arrêté du 14 février 2024 (JO 16/03/2024) : [SALAIRES MINIMA HIÉRARCHIQUES APPLICABLES AU 1er JANVIER 2024 - Ile de France](#) - source FNTP fédération nationale des travaux publics

³⁹ [Calcul du salaire brut en net](#)

⁴⁰ Tableau de calcul Cause Majeur ! à partir des formules et chiffres officiels détaillés ci-dessous :

Le calcul est le suivant : Revenu total brut – Revenu total net = Cotisations sociales totales dues à l'Etat.

⁴¹ Tableau de budgétisation Cause Majeur !

Détail du calcul : [CALCUL DE L'IMPÔT - impots.gouv.fr](#) (tableau 5)

(Revenu net imposable x taux appliqué à la tranche d'imposition) - (X (voir tableau) x nombre de parts)
= (17 968 x 0,11) - (1 242,34 x 1) = 734,14€

⁴² Simulateur URSSAF [Simulateur de cotisations employeur - Urssaf.fr](#) (la simulation ne prend pas en compte les caractéristiques du contrat de Paul tel le fait que ce soit un CDD ou que Paul soit soumis à la convention collective des salariés du bâtiment).

⁴³ Simulation CAF [CAF - Simulateur Prime d'activité](#)

⁴⁴ Tableau de calcul Cause Majeur ! à partir des formules et chiffres officiels détaillés ci-dessous :

Pour calculer le montant de TVA que paye un individu, le calcul est le suivant : Montant de TVA annuel = (Revenu disponible - Epargne) x (Poids de la TVA en pourcentage par décile de niveau de vie)

Sources :

- L'épargne selon le niveau de vie, l'âge et la catégorie socio-professionnelle, Insee - Observatoire des inégalités, 2017, [Les inégalités d'épargne alimentent les inégalités de patrimoine](#)
- Graphique 1, module « taxes indirectes » du modèle Ines (Insee-Drees), enquête Budget de famille 2011, calculs du rapporteur, p.11 ([Les effets redistributifs de la taxe sur la valeur ajoutée](#)) pour le poids de la TVA par décile de niveau de vie.
- [Niveau de vie moyen par décile](#) (Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2018 à 2022).

⁴⁵ Tableau de calcul Cause Majeur ! à partir des formules et chiffres officiels détaillés ci-dessous :Tableau de l'INSEE ([Niveau de vie moyen par décile](#))

Graphique de la DREES ([L'assurance maladie publique contribue fortement à la réduction des inégalités de revenu](#)) relatif aux prestations de l'Assurance maladie en fonction du décile

⁴⁶ Pour un tiers des adultes hébergés en CHRS, la perte de logement remonte à plus de 6 mois. [L'hébergement d'urgence en CHRS. Résultats de l'enquête ES 2008](#)

⁴⁷ Rapport du Collectif Les morts de la rue de 2022 : La moyenne de vie à la rue des personnes sans-abri décédées en 2022 était de 11 ans.

Analyses de 2022 : [LES PERSONNES SANS-ABRI À PARIS LA NUIT DU 20 AU 21 JANVIER 2022](#)

« En 2022, 69 % des personnes rencontrées dans la rue répondent ne pas avoir de logement personnel depuis plus d'un an et 38 % depuis plus de 5 ans. »

⁴⁸ [Arrêté du 12 avril 2022 fixant les tarifs plafonds prévus au deuxième alinéa de l'article L. 314-4 du code de l'action sociale et des familles applicables aux établissements mentionnés au 8° du I de l'article L. 312-1 du même code au titre de l'année 2022](#)

⁴⁹ Chiffres de la DREES de 2023 : [200 000 personnes accueillies en centre d'hébergement début 2021](#)

La durée moyenne de séjour des sortants de CHRS en 2021 était de 20 mois. Sur l'ensemble des centres d'hébergement, 25% des personnes sont prises en charge par l'établissement depuis plus de 22 mois, 10% depuis plus de 37 mois. Paul fait partie des 28% des adultes hébergés en CHRS à avoir un emploi.

⁵⁰ [SALAIRS MINIMA HIÉRARCHIQUES APPLICABLES AU 1er JANVIER 2024 - Ile de France](#)

⁵¹ Tableau de calcul Cause Majeur ! à partir des formules et chiffres officiels détaillés ci-dessous :

Le calcul est le suivant : Revenu total brut – Revenu total net = Cotisations sociales totales dues à l'Etat.

⁵² Tableau de calcul Cause Majeur ! à partir des formules et chiffres officiels détaillés ci-dessous :

Détail du calcul : [CALCUL DE L'IMPÔT - impots.gouv.fr](#) (tableau 5)

(Revenu net imposable x taux appliqué à la tranche d'imposition) - (X (voir tableau) x nombre de parts)

= $(18\ 136 \times 0,11) - (1\ 242,34 \times 1) = 752,62\text{€}$

Donc 3 763,1€ pour l'intégralité de la période (5 ans)

⁵³ Simulateur URSAF [Simulateur de cotisations employeur - Urssaf.fr](#)

⁵⁴ Simulation CAF [Simulateur prime d'activité - CNAF](#)

⁵⁵ Tableau de calcul Cause Majeur ! à partir des formules et chiffres officiels détaillés ci-dessous :

Pour calculer le montant de TVA que paye un individu, le calcul est le suivant : Montant de TVA annuel = (Revenu disponible - Epargne) x (Poids de la TVA en pourcentage par décile de niveau de vie)

Sources :

- L'épargne selon le niveau de vie, l'âge et la catégorie socio-professionnelle, Insee - Observatoire des inégalités, 2017, [Les inégalités d'épargne alimentent les inégalités de patrimoine](#)
- Graphique 1, module « taxes indirectes » du modèle Ines (Insee-Drees), enquête Budget de famille 2011, calculs du rapporteur, p.11 ([Les effets redistributifs de la taxe sur la valeur ajoutée](#)) pour le poids de la TVA par décile de niveau de vie.
- [Niveau de vie moyen par décile](#) (Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2018 à 2022).

⁵⁶ Tableau de calcul Cause Majeur ! à partir des formules et chiffres officiels détaillés ci-dessous : Tableau de l'INSEE ([Niveau de vie moyen par décile](#))

Graphique de la DREES ([L'assurance maladie publique contribue fortement à la réduction des inégalités de revenu](#)) relatif aux prestations de l'Assurance maladie en fonction du décile

⁵⁷ Enquête 2006 : [Habiter en HLM : quels avantages, quelles différences ? - Insee Analyses - 10](#) (graphique 2)

⁵⁸ Chiffres 2019 : [Le délai pour obtenir un logement social en Île-de-France continue de croître et approche trois ans.](#) Le délai moyen d'entrée dans un HLM en Ile-de-France est de 33 mois.

⁵⁹ Simulation CAF [CAF - Aides et démarches - Mes démarches - Faire une simulation - Le logement](#)

⁶⁰ Tableau de calcul Cause Majeur ! à partir des formules et chiffres officiels détaillés ci-après. Le calcul des cotisations sociales est le suivant : Revenu total brut – Revenu total net = Cotisations sociales totales dues à l'Etat.

⁶¹ Tableau de calcul Cause Majeur ! à partir des formules et chiffres officiels détaillés ci-dessous :

Détail du calcul : [CALCUL DE L'IMPÔT - impots.gouv.fr](#) (tableau 5)

(Revenu net imposable x taux appliqué à la tranche d'imposition) - (X (voir tableau) x nombre de parts)

⁶² Simulateur Urssaf [Simulateur de cotisations employeur - Urssaf.fr](#)

⁶³ Simulation CAF [Simulateur prime d'activité - CNAF](#)

⁶⁴ Tableau de calcul Cause Majeur ! à partir des formules et chiffres officiels détaillés ci-dessous :

Pour calculer le montant de TVA que paye un individu, le calcul est le suivant : Montant de TVA annuel = (Revenu disponible - Epargne) x (Poids de la TVA en pourcentage par décile de niveau de vie)

Sources :

- L'épargne selon le niveau de vie, l'âge et la catégorie socio-professionnelle, Insee - Observatoire des inégalités, 2017, [Les inégalités d'épargne alimentent les inégalités de patrimoine](#)

-
- Graphique 1, module « taxes indirectes » du modèle Ines (Insee-Drees), enquête Budget de famille 2011, calculs du rapporteur, p.11 ([Les effets redistributifs de la taxe sur la valeur ajoutée](#)) pour le poids de la TVA par décile de niveau de vie.

- [Niveau de vie moyen par décile](#) (Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2018 à 2022).

⁶⁵ Tableau de calcul Cause Majeur ! à partir des formules et chiffres officiels détaillés ci-dessous :

Tableau de l'INSEE ([Niveau de vie moyen par décile](#))

Graphique de la DREES ([L'assurance maladie publique contribue fortement à la réduction des inégalités de revenu](#)) relatif aux prestations de l'Assurance maladie en fonction du décile

⁶⁶ Tableau de calcul Cause Majeur ! à partir des formules et chiffres officiels détaillés ci-dessous :

Le calcul des cotisations sociales est le suivant : Revenu total brut – Revenu total net = Cotisations sociales totales dues à l'Etat.

⁶⁷ Tableau de calcul Cause Majeur ! à partir des formules et chiffres officiels détaillés ci-dessous :

Détail du calcul : [CALCUL DE L'IMPÔT - impots.gouv.fr](#) (tableau 5)

(Revenu net imposable x taux appliqué à la tranche d'imposition) - (X (voir tableau) x nombre de parts)

$$= (20\ 840 \times 0,11) - (1\ 242,34 \times 1) = 1\ 050,06\text{€}$$

Soit 10 500,06€ pour l'intégralité de la période (10 ans)

⁶⁸ Simulateur Urssaf [Simulateur de cotisations employeur - Urssaf.fr](#)

⁶⁹ Simulation CAF [Simulateur prime d'activité - CNAF](#)

⁷⁰ Tableau de calcul Cause Majeur ! à partir des formules et chiffres officiels détaillés ci-dessous :

Pour calculer le montant de TVA que paye un individu, le calcul est le suivant : Montant de TVA annuel = (Revenu disponible - Epargne) x (Poids de la TVA en pourcentage par décile de niveau de vie)

Sources :

- L'épargne selon le niveau de vie, l'âge et la catégorie socio-professionnelle, Insee - Observatoire des inégalités, 2017, [Les inégalités d'épargne alimentent les inégalités de patrimoine](#)
- Graphique 1, module « taxes indirectes » du modèle Ines (Insee-Drees), enquête Budget de famille 2011, calculs du rapporteur, p.11 ([Les effets redistributifs de la taxe sur la valeur ajoutée](#)) pour le poids de la TVA par décile de niveau de vie.
- [Niveau de vie moyen par décile](#) (Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2018 à 2022).

⁷¹ Tableau de calcul Cause Majeur ! à partir des formules et chiffres officiels détaillés ci-dessous :

Sur la période 2039-2049, Paul touche un salaire net de 208 440€ (1737 x 12 x 10) et une prime d'activité de 15 000€, et paye 10 500,06€ d'impôts. Son revenu disponible annuel est de 21 294€ (212 940€ / 10).

Selon le tableau de l'INSEE ([Niveau de vie moyen par décile](#)), son niveau de vie se situe dans le 5e décile. Selon le graphique de la DREES ([L'assurance maladie publique contribue fortement à la réduction des inégalités de revenu](#)) relatif aux prestations de l'Assurance maladie en fonction du décile, l'Assurance Maladie finance les dépenses des ménages situés au 5e décile à hauteur de 5200€ environ sur un an, soit 52000€ sur la totalité de la période.

⁷² Tableau de calcul Cause Majeur ! à partir des formules et chiffres officiels détaillés ci-après : Le calcul des cotisations sociales est le suivant : Revenu total brut – Revenu total net = Cotisations sociales totales dues à l'Etat.

⁷³ Tableau de calcul Cause Majeur ! à partir des formules et chiffres officiels détaillés ci-dessous :

Détail du calcul : [CALCUL DE L'IMPÔT - impots.gouv.fr](#) (tableau 5)

(Revenu net imposable x taux appliqué à la tranche d'imposition) - (X (voir tableau) x nombre de parts)

⁷⁴ Simulateur Urssaf [Simulateur de cotisations employeur - Urssaf.fr](#)

⁷⁵ Simulation CAF : [Simulateur prime d'activité - CNAF](#)

⁷⁶ Tableau de calcul Cause Majeur ! à partir des formules et chiffres officiels détaillés ci-dessous :

Pour calculer le montant de TVA que paye un individu, le calcul est le suivant : Montant de TVA annuel = (Revenu disponible - Epargne) x (Poids de la TVA en pourcentage par décile de niveau de vie)

Sources :

- L'épargne selon le niveau de vie, l'âge et la catégorie socio-professionnelle, Insee - Observatoire des inégalités, 2017, [Les inégalités d'épargne alimentent les inégalités de patrimoine](#)
- Graphique 1, module « taxes indirectes » du modèle Ines (Insee-Drees), enquête Budget de famille 2011, calculs du rapporteur, p.11 ([Les effets redistributifs de la taxe sur la valeur ajoutée](#)) pour le poids de la TVA par décile de niveau de vie.

- [Niveau de vie moyen par décile](#) (Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2018 à 2022).

⁷⁷ Tableau de calcul Cause Majeur ! à partir des formules et chiffres officiels détaillés ci-dessous :
Sur la période 2049-2060, Paul touche un salaire net de 241 560€ (1830 x 12 x 11) et une prime d'activité de 11 748€, et paye 12 911,91€ d'impôts. Son revenu disponible annuel est donc de 21 854,19€ (240 396,09 / 11). Selon le tableau de l'INSEE ([Niveau de vie moyen par décile](#), 2024), son niveau de vie se situe dans le 5e décile. Selon le graphique de la DREES ([L'assurance maladie publique contribue fortement à la réduction des inégalités de revenu](#), 2022) relatif aux prestations de l'Assurance maladie en fonction du décile, l'Assurance Maladie finance les dépenses des ménages situés au 5e décile à hauteur de 5200€ environ sur un an, soit 57200€ sur la totalité de la période.

⁷⁸ [Emploi des seniors : des fins de carrière précoces plus fréquentes dans certains métiers](#) (2023)

⁷⁹ [Accidents du travail et maladies professionnelles dans le BTP : chiffres clés](#) (2023)

Les troubles musculosquelettiques représentent la première cause des maladies professionnelles dans le secteur du BTP (87 %).

⁸⁰ [Convention collective nationale des ouvriers des travaux publics du 15 décembre 1992](#) (tableau 2)

⁸¹ Tableau de calcul Cause Majeur ! à partir des formules et chiffres officiels détaillés ci-dessous :

[Maladie professionnelle : indemnités journalières pendant l'arrêt de travail](#) (2024)

⁸² Tableau de calcul Cause Majeur ! à partir des formules et chiffres officiels détaillés ci-dessous :

[Maladie professionnelle : indemnités journalières pendant l'arrêt de travail](#) (2024)

La CSG (6,2 %) et la CRDS (0,5 %) sont déduites du montant des indemnités journalières dues.

Détail des calculs :

CSG : 1296,12€ x 6,2% = 80,36€

CRDS : 1296,12 x 0,5% = 6,48€

80,36€ + 6,48€ = 86,84€

(2072,3€ x 6,2%) + (2072,3€ x 0,5%) = 128,64 + 10,36€ = 139€

TOTAL : 86,84€ + 139€ = 225,84€

⁸³ Tableau de calcul Cause Majeur ! à partir des formules et chiffres officiels détaillés ci-dessous :

(Salaire mensuel net x Nombre de mois en arrêt) - (Indemnisation de l'Assurance maladie durant son arrêt) - (Cotisations sociales durant son arrêt)

[Arrêt de travail pour maladie : les indemnités journalières du salarié | ameli.fr | Assuré](#)

⁸⁴ [Inaptitude au travail d'un salarié après un arrêt maladie](#)

⁸⁵ Tableau de calcul Cause Majeur ! à partir des formules et chiffres officiels détaillés ci-dessous :

[Calculer l'indemnité de licenciement](#)

Le calcul est le suivant : le salarié touche ¼ de son salaire de référence pour les 10 premières années dans l'entreprise puis 1/3 pour les années suivantes. Le salaire de référence est la moyenne de ses salaires bruts sur les 12 derniers mois avant licenciement. Le montant obtenu est multiplié par 2 pour obtenir l'indemnité spéciale de licenciement, laquelle est l'indemnité de droit en cas de licenciement pour inaptitude.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F987>

⁸⁶ [Article L1226-14 du code du travail](#)

Il aurait touché 12 227,22€ selon la convention collective ; le montant à retenir pour le salarié est celui prévu par le code du travail, celui-ci étant plus favorable que le montant prévu par la convention collective.

⁸⁷ [Indemnité compensatrice de préavis \(licenciement, démission...\)](#)

⁸⁸ [Convention collective nationale des ouvriers des travaux publics du 15 décembre 1992 - Article 10.1](#)

⁸⁹ Tableau de calcul Cause Majeur ! à partir des formules et chiffres officiels détaillés ci-dessous :

L'indemnité compensatrice de préavis est soumise aux cotisations sociales dans les mêmes conditions que le salaire ([Indemnité compensatrice de préavis \(licenciement, démission...\)](#)).

⁹⁰ Simulateur URSSAF [Simulateur de cotisations employeur - Urssaf.fr](#)

⁹¹ Simulation France Travail 04/2025

[Simulation allocation chômage | France Travail](#)

⁹² Calcul : montant de l'allocation brute – montant de l'allocation nette

[Quelles retenues sociales et fiscales sont appliquées sur mon allocation?](#) Selon le simulateur France Travail, Paul paie des cotisations sociales et de la retraite complémentaire.

⁹³ « *La victime d'une maladie professionnelle qui laisse des séquelles permanentes se voit attribuer, par un médecin conseil de la sécurité sociale (encadré 1), un taux d'incapacité partielle permanente (IPP). En 2012, 55 % des maladies reconnues ont conduit à la fixation d'un taux d'IPP. Le taux moyen d'incapacité permet d'en*

mesurer la gravité. Il est de 14 % en 2012 mais varie fortement d'un type de maladie à l'autre. Ainsi, les affections liées à l'amiante (incapacité moyenne : 37 %) et les surdités (22 %) sont les maladies qui entraînent les séquelles les plus graves, au contraire des dermatoses (7 %) et des TMS (8 %). (...) En 2012, la quasi-totalité des salariés du régime général victimes de maladies professionnelles sont des ouvriers (73 %) ou des employés (23 %) (tableau 2). (...) Les TMS se déclarent plus souvent après 40 ans : 81 % des TMS reconnus en 2012 concernent des salariés de plus de 40 ans. La fréquence des TMS croît continûment avec l'âge. De même, la proportion de TMS graves est croissante avec l'âge. »

L'exposition des salariés aux maladies professionnelles

⁹⁴ Article L4161-1 du code du travail

Retraite du salarié handicapé

⁹⁵ Tableau de calcul Cause Majeur ! à partir des formules et chiffres officiels détaillés ci-dessous :

Maladie professionnelle : indemnisation en cas d'incapacité permanente

Rente annuelle = Salaire annuel x Taux d'incapacité/2

⁹⁶ Incapacité permanente suite à une maladie professionnelle : indemnités et rentes (2024)

⁹⁷ Tableau de calcul Cause Majeur ! à partir des formules et chiffres officiels détaillés ci-dessous :

Pour calculer le montant de TVA que paye un individu, le calcul est le suivant : Montant de TVA annuel = (Revenu disponible - Epargne) x (Poids de la TVA en pourcentage par décile de niveau de vie)

Sources :

- L'épargne selon le niveau de vie, l'âge et la catégorie socio-professionnelle, Insee - Observatoire des inégalités, 2017, [Les inégalités d'épargne alimentent les inégalités de patrimoine](#)
- Graphique 1, module « taxes indirectes » du modèle Ines (Insee-Drees), enquête Budget de famille 2011, calculs du rapporteur, p.11 ([Les effets redistributifs de la taxe sur la valeur ajoutée](#)) pour le poids de la TVA par décile de niveau de vie.
- [Niveau de vie moyen par décile](#) (Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2018 à 2022).

⁹⁸ Tableau de calcul Cause Majeur ! à partir des formules et chiffres officiels détaillés ci-dessous :

Sur la période juillet 2060 à décembre 2062 (29 mois), Paul touche une indemnité spéciale de licenciement de 46 418,44€, le chômage à hauteur de 29 364,27€, une indemnité compensatrice de préavis de 3660€, une indemnité d'arrêt maladie (IJ + indemnité complémentaire de l'employeur) de 3660€, une rente d'incapacité de 2654,1€, et des APL à hauteur de 240€. Son revenu disponible annuel est donc de 35 584,89€ (85 996,81€ / 29 mois x 12 mois).

Selon le tableau de l'INSEE ([Niveau de vie moyen par décile](#)), son niveau de vie se situe dans le 8e décile. Selon le graphique de la DREES ([L'assurance maladie publique contribue fortement à la réduction des inégalités de revenu](#)) relatif aux prestations de l'Assurance maladie en fonction du décile, l'Assurance Maladie finance les dépenses des ménages situés au 8e décile à hauteur de 4600€ environ sur un an, soit 11 116,67€ sur 29 mois.

⁹⁹ Tableau de calcul Cause Majeur ! à partir des formules et chiffres officiels détaillés ci-dessous :

Pour calculer le montant de TVA que paye un individu, le calcul est le suivant : Montant de TVA annuel = (Revenu disponible - Epargne) x (Poids de la TVA en pourcentage par décile de niveau de vie)

Sources :

- L'épargne selon le niveau de vie, l'âge et la catégorie socio-professionnelle, Insee - Observatoire des inégalités, 2017, [Les inégalités d'épargne alimentent les inégalités de patrimoine](#)
- Graphique 1, module « taxes indirectes » du modèle Ines (Insee-Drees), enquête Budget de famille 2011, calculs du rapporteur, p.11 ([Les effets redistributifs de la taxe sur la valeur ajoutée](#)) pour le poids de la TVA par décile de niveau de vie.
- [Niveau de vie moyen par décile](#) (Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2018 à 2022).

¹⁰⁰ Tableau de calcul Cause Majeur ! à partir des formules et chiffres officiels détaillés ci-dessous :

Tableau de l'INSEE ([Niveau de vie moyen par décile](#))

Graphique de la DREES ([L'assurance maladie publique contribue fortement à la réduction des inégalités de revenu](#)) relatif aux prestations de l'Assurance maladie en fonction du décile

¹⁰¹ Tableau de calcul Cause Majeur ! à partir des formules et chiffres officiels détaillés ci-dessous

Détail du calcul : [CALCUL DE L'IMPÔT - impots.gouv.fr](#) (tableau 5)

(Revenu net imposable x taux appliqué à la tranche d'imposition) - (X (voir tableau) x nombre de parts)

¹⁰² Simulation CAF : [CAF - Aides et démarches - Mes démarches - Faire une simulation - Le logement](#)

¹⁰³ Tableau de calcul Cause Majeur ! à partir des formules et chiffres officiels détaillés ci-dessous :

[Calcul de la retraite de base – L'Assurance retraite](#)

La retraite est calculée sur la base des 25 meilleures années travaillées, donc de ses 35 ans à 60 ans pour Paul.

$$(24\ 146\text{€ annuel brut} \times 4\text{ ans}) + (26\ 720 \times 10\text{ ans}) + (28\ 160 \times 11\text{ ans}) = 96\ 584\text{€} + 267\ 200\text{€} + 309\ 760\text{€} = 673\ 544\text{€}$$

544€ brut sur les 25 meilleures années

$$673\ 544\text{€} / 25 = 26\ 941,76\text{€ annuel moyen sur ses 25 meilleures années}$$

$$26\ 941,76\text{€} / 12 = 13\ 470,88\text{€ brut annuel de retraite (12\ 245,03\text{€ net})}$$

$$13\ 470,88 / 12 = 1122,57\text{€ brut mensuel de retraite (1020,42\text{€ net})}$$

$$13\ 470,88 \times 13\text{ ans} = 175\ 121,44$$

¹⁰⁴ [Convertisseur de montant de retraite brut-net](#)

Paul paie 1 225,85€ brut de cotisations par mois durant sa retraite, soit 15 936,05€ de cotisations sur 13 ans.

¹⁰⁵ [La pension de retraite est-elle soumise à l'impôt ?](#) -

$$13\ 472 (175\ 141/13) - 12\ 230 (\text{RFR}) = 1242$$

$$1\ 242 * 0,038 = 47,196\text{€ par an}$$

¹⁰⁶ Tableau de calcul Cause Majeur ! à partir des formules et chiffres officiels détaillés ci-dessous :

Détail du calcul : [CALCUL DE L'IMPÔT - impots.gouv.fr](#) (tableau 5)

(Revenu net imposable x taux appliqué à la tranche d'imposition) - (X (voir tableau) x nombre de parts)

¹⁰⁷ Simulation CAF – les APL sont recalculées tous les 3 mois

[CAF - Aides et démarches - Mes démarches - Faire une simulation - Le logement](#)

¹⁰⁸ Tableau de calcul Cause Majeur ! à partir des formules et chiffres officiels détaillés ci-dessous :

Sur la période décembre 2062 à décembre 2075 (13 ans), Paul touche 159 185,39€ de retraite, 7833€ d'APL et une rente d'incapacité de 14 277,25€. Il a donc un revenu disponible annuel de 13 945,82€ (181 295,64€ / 13).

Selon le tableau de l'INSEE ([Niveau de vie moyen par décile](#)), son niveau de vie se situe dans le 2e décile. Selon le graphique de la DREES ([L'assurance maladie publique contribue fortement à la réduction des inégalités de revenu](#)) relatif aux prestations de l'Assurance maladie en fonction du décile, l'Assurance Maladie finance les dépenses des ménages situés dans le 2e décile à hauteur de 7100€ environ sur un an, soit 92 300€ sur 13 ans.

¹⁰⁹ Tableau de calcul Cause Majeur ! à partir des formules et chiffres officiels détaillés ci-dessous :

Pour calculer le montant de TVA que paie un individu, le calcul est le suivant : Montant de TVA annuel = (Revenu disponible - Epargne) x (Poids de la TVA en pourcentage par décile de niveau de vie)

Sources :

- L'épargne selon le niveau de vie, l'âge et la catégorie socio-professionnelle, Insee - Observatoire des inégalités, 2017, [Les inégalités d'épargne alimentent les inégalités de patrimoine](#)
- Graphique 1, module « taxes indirectes » du modèle Ines (Insee-Drees), enquête Budget de famille 2011, calculs du rapporteur, p.11 ([Les effets redistributifs de la taxe sur la valeur ajoutée](#)) pour le poids de la TVA par décile de niveau de vie.
- [Niveau de vie moyen par décile](#) (Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2018 à 2022).

¹¹⁰ Tableau de calcul Cause Majeur ! à partir des formules et chiffres officiels détaillés ci-dessous :

Tableau de l'INSEE ([Niveau de vie moyen par décile](#))

Graphique de la DREES ([L'assurance maladie publique contribue fortement à la réduction des inégalités de revenu](#)) relatif aux prestations de l'Assurance maladie en fonction du décile

¹¹¹ En 2024, l'espérance de vie d'un homme est de 79,4 ans, celle d'un ouvrier est de 78,6 ans et celle d'une personne sans diplôme est de 75,5 ans. Du fait de leur parcours de vie, certaines personnes en situation de précarité connaissent un vieillissement prématué se traduisant notamment par une espérance de vie plus courte. *Rapport Vieillissement et précarité*, Fédération des acteurs de solidarité, Auvergne-Rhône-Alpes.

[Enquête 2021 - Le vieillissement et la précarité](#)

[Les ouvriers ont par exemple une espérance de vie inférieure](#) de six ans à celle des cadres selon l'Insee (2024). [Les 5 % les plus riches vivent en moyenne treize ans de plus](#) que les 5 % les plus pauvres (2022).

[Les écarts d'espérance de vie entre cadres et ouvriers : 5 ans chez les hommes, 3 ans chez les femmes - INSEE \(2024\)](#)

¹¹² Les trajectoires de prise en charge par l'Aide sociale à l'enfance, Institut national d'Etudes Démographique ([Les trajectoires de prise en charge par l'Aide sociale à l'enfance](#)) : « *Près d'un jeune sur cinq est orphelin d'au moins l'un des deux parents* »

¹¹³ Un quart des jeunes en fin de parcours à l'ASE sont en rupture de liens parentaux soit parce qu'ils sont orphelins des deux parents (8 %), soit parce qu'ils ont eu une rupture précoce avec leurs parents à la naissance ou durant leur parcours de placement (17 %) [Frechon et al., 2019].

¹¹⁴ [Dépenses totales annuelles brutes d'accueil à l'ASE par bénéficiaire en 2022](#) (Carte 6)

CHIFFRES DE LA SEINE SAINT DENIS Détail du calcul : $41\ 100\text{€} \times 10 = 411\ 000\text{€}$ pour 10 ans (un chiffre supérieur à la moyenne de 37 278 euros et à la médiane de 37 000 euros en fonction du département 38 200 de moyenne tout département confondu par bénéficiaire.)

¹¹⁵ [Échec et retard scolaire des enfants hébergés](#) (2013)

¹¹⁶ [Allocation en faveur des lycéens professionnels dans le cadre de la valorisation des périodes de formation en milieu professionnel \(PFMP\)](#) (2024) - [Les stages en lycée professionnel](#) (2024)

¹¹⁷ France Stratégie, [Retisser les fils du destin : parcours des jeunes placés](#)

“Une petite moitié (46 %) des jeunes placés âgés de 18 à 22 ans sont titulaires d'un diplôme professionnel et, plus souvent, d'un CAP-BEP (30 %) que d'un bac professionnel (16 %). De fait, seuls 12 % possèdent un bac général ou un diplôme de l'enseignement supérieur” donc 42% n'a pas de BAC général ni de diplôme professionnel.

¹¹⁸ [Prévenir les ruptures dans les parcours en protection de l'enfance \(CESE\)](#), juin 2018, Antoine Dulin, page 14

¹¹⁹ [Les stages en lycée professionnel](#) (2024)

¹²⁰ CROUS, Simulateur de bourse : <https://www.lescrous.fr/nos-services/une-offre-de-services-riche-et-de-qualite-pour-tous-les-etudiants/#simulateur-de-bourse-testez-votre-eligibilite> sur 2024-25

<https://calculateur-bourses.education.gouv.fr/cabs/api/v1/lycee/simulateur.html>

¹²¹ [CAP constructeur d'ouvrages en béton armé ; Les chiffres clés de la jeunesse 2023](#) (p.11)

42% des jeunes sortant du CAP constructeur en béton armé du bâtiment s'orientent vers une autre formation, et parmi eux 21% s'orientent vers un bac pro.

¹²² Estimation coût service de suite FJT GT budgétisation (prix ajusté) par les membres de Cause Majeur ! en 2021.

¹²³ [Résidence ALIT Bobigny | Kahlo | Studios Étudiants & Jeunes Travailleurs](#)

¹²⁴ [Les stages en lycée professionnel](#) 75€/semaine en 1ère professionnelle et 100€/semaine en terminale professionnelle

¹²⁵ Simulateur de bourse lycéenne :

<https://calculateur-bourses.education.gouv.fr/cabs/api/v1/lycee/simulateur.html>

¹²⁶ Selon le tableau de l'INSEE ([Niveau de vie moyen par décile](#)), son niveau de vie se situe en dessous du 1er décile. Selon le graphique de la DREES ([L'assurance maladie publique contribue fortement à la réduction des inégalités de revenu](#)) relatif aux prestations de l'Assurance maladie en fonction du décile, l'Assurance Maladie finance les dépenses des ménages situés dans le 1er décile à hauteur de 4350€ environ sur un an. Sur 3 ans et 1 mois, il coûte donc 13 412€.

¹²⁷ Pour calculer le montant de TVA que paye un individu, le calcul est le suivant : Montant de TVA annuel = (Revenu disponible - Epargne) x (Poids de la TVA en pourcentage par décile de niveau de vie)

Sources :

- L'épargne selon le niveau de vie, l'âge et la catégorie socio-professionnelle, Insee - Observatoire des inégalités, 2017, [Les inégalités d'épargne alimentent les inégalités de patrimoine](#)
- Graphique 1, module « taxes indirectes » du modèle Ines (Insee-Drees), enquête Budget de famille 2011, calculs du rapporteur, p.11 ([Les effets redistributifs de la taxe sur la valeur ajoutée](#)) pour le poids de la TVA par décile de niveau de vie.
- [Niveau de vie moyen par décile](#) (Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2018 à 2022).

¹²⁸ [Les chiffres clés de la Jeunesse 2023](#) p.12

39,8% des jeunes sortants d'un bac pro poursuivent une formation BTS.

¹²⁹ CROUS, Simulateur de bourse : <https://www.lescrous.fr/nos-services/une-offre-de-services-riche-et-de-qualite-pour-tous-les-etudiants/#simulateur-de-bourse-testez-votre-eligibilite> sur 2024-25

¹³⁰ Simulation CAF : [CAF - Aides et démarches - Mes démarches - Faire une simulation - Le logement](#)

¹³¹ [Salaire d'un apprenti dans le BTP](#)

¹³² [Impôt sur le revenu - Comment est exonéré le salaire d'un apprenti ?](#)

¹³³ [Embaucher un alternant en contrat d'apprentissage](#) "Exonération des cotisations salariales : la totalité des cotisations salariales d'origine légale et conventionnelle dues au titre des salaires versés à l'apprenti est

exonérée dans la limite de 79 % du Smic en vigueur au titre du mois considéré [1 395,86 € au 1er janvier 2024] y compris les contributions CSG/CRDS.”

¹³⁴ Simulateur URSSAF (préciser “contrat d’apprentissage”)

[Simulateur de cotisations employeur - Urssaf.fr](#)

¹³⁵ Simulation CAF [Simulateur prime d’activité - CNAF](#)

¹³⁶ [Aides à l’embauche pour un contrat d’apprentissage](#)

¹³⁷ [Studyrama, 92% des entreprises offrent un CDI à la fin d’un contrat d’alternance](#) (mai 2022)

¹³⁸ Tableau de calcul Cause Majeur ! à partir des formules et chiffres officiels détaillés ci-dessous :

Sources :

- L’épargne selon le niveau de vie, l’âge et la catégorie socio-professionnelle, Insee - Observatoire des inégalités, 2017, [Les inégalités d’épargne alimentent les inégalités de patrimoine](#)
- Graphique 1, module « taxes indirectes » du modèle Ines (Insee-Drees), enquête Budget de famille 2011, calculs du rapporteur, p.11 ([Les effets redistributifs de la taxe sur la valeur ajoutée](#)) pour le poids de la TVA par décile de niveau de vie.
- [Niveau de vie moyen par décile](#) (Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2018 à 2022).

¹³⁹ Tableau de calcul Cause Majeur ! à partir des formules et chiffres officiels détaillés ci-dessous :

- Tableau de l’INSEE ([Niveau de vie moyen par décile](#))

- Graphique de la DREES ([L’assurance maladie publique contribue fortement à la réduction des inégalités de revenu](#)) relatif aux prestations de l’Assurance maladie en fonction du décile

¹⁴⁰ Tableau de calcul Cause Majeur ! à partir des formules et chiffres officiels détaillés ci-dessous :

- L’épargne selon le niveau de vie, l’âge et la catégorie socio-professionnelle, Insee - Observatoire des inégalités, 2017, [Les inégalités d’épargne alimentent les inégalités de patrimoine](#)
- Graphique 1, module « taxes indirectes » du modèle Ines (Insee-Drees), enquête Budget de famille 2011, calculs du rapporteur, p.11 ([Les effets redistributifs de la taxe sur la valeur ajoutée](#)) pour le poids de la TVA par décile de niveau de vie.
- [Niveau de vie moyen par décile](#) (Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2018 à 2022).

¹³⁹ Tableau de calcul Cause Majeur ! à partir des formules et chiffres officiels détaillés ci-dessous :

- Tableau de l’INSEE ([Niveau de vie moyen par décile](#))

- Graphique de la DREES ([L’assurance maladie publique contribue fortement à la réduction des inégalités de revenu](#)) relatif aux prestations de l’Assurance maladie en fonction du décile

¹⁴² Paul a la formation adaptée pour exercer une fonction de chef de chantier, mais doit faire ses preuves en tant que chef d’équipe.

“Pour accompagner les jeunes diplômés amenés à diriger un chantier, les entreprises mettent en place des parcours de tutorat. En effet, avant d’occuper un poste de chef de chantier, il faut en général faire ses preuves comme chef d’équipe, puis comme assistant d’un chef de chantier.” [Chef / Cheffe de chantier](#)

¹⁴³ [SALAIRS MINIMA HIÉRARCHIQUES APPLICABLES AU 1er JANVIER 2024](#)

¹⁴⁴ [Début de carrière : Les futurs diplômés se projettent sur un horizon de 18 mois pour leur premier poste](#)

¹⁴⁵ Tableau de calcul Cause Majeur ! à partir des formules et chiffres officiels détaillés ci-dessous :

[Brut en Net - Convertisseur de salaire brut en net | 2025](#)

¹⁴⁶ Tableau de calcul Cause Majeur ! à partir des formules et chiffres officiels détaillés ci-dessous :

Le calcul est le suivant : Revenu total brut – Revenu total net = Cotisations sociales totales dues à l’Etat.

¹⁴⁷ Tableau de calcul Cause Majeur ! à partir des formules et chiffres officiels détaillés ci-dessous :

Détail du calcul : [CALCUL DE L’IMPÔT - impots.gouv.fr](#) (tableau 5)

¹⁴⁸ Simulateur URSSAF (la simulation ne prend pas en compte les caractéristiques du contrat de Paul tel le fait que ce soit un CDD ou que Paul soit soumis à la convention collective des salariés du bâtiment).

[Simulateur de cotisations employeur - Urssaf.fr](#)

¹⁴⁹ [Quelle est la durée maximale de la période d’essai, sans et avec renouvellement ?](#)

¹⁵⁰ En octobre 2024, le prix moyen du mètre carré à Bobigny est de 19€. Paul est dans un appartement meublé de 28 m2. Il paye donc 532€ de location mensuelle (19 x 28).

[Les prix de location au m2](#)

¹⁵¹ Simulation CAF [Simulateur prime d’activité - CNAF](#)

¹⁵² Simulation CAF [CAF - Aides et démarches - Mes démarches - Faire une simulation - Le logement](#)

¹⁵³Tableau de calcul Cause Majeur ! à partir des formules et chiffres officiels détaillés ci-dessous :

[SALAIRS MINIMA HIÉRARCHIQUES APPLICABLES AU 1er JANVIER 2024](#)

¹⁵⁴ Tableau de calcul Cause Majeur ! à partir des formules et chiffres officiels détaillés ci-dessous :

Le calcul est le suivant : Revenu total brut – Revenu total net = Cotisations sociales totales dues à l'Etat.

¹⁵⁵ Tableau de calcul Cause Majeur ! à partir des formules et chiffres officiels détaillés ci-dessous :

Détail du calcul : [CALCUL DE L'IMPÔT - impots.gouv.fr](#) (tableau 5)

¹⁵⁶ Simulateur URSSAF (la simulation ne prend pas en compte les caractéristiques spécifiques du contrat de Paul tel le fait qu'il soit soumis à la convention des salariés du BTP ou qu'il ait le statut ETAM)

[Simulateur de cotisations employeur - Urssaf.fr](#)

¹⁵⁷ Tableau de calcul Cause Majeur ! à partir des formules et chiffres officiels détaillés ci-dessous :

Pour calculer le montant de TVA que paye un individu, le calcul est le suivant : Montant de TVA annuel = (Revenu disponible - Epargne) x (Poids de la TVA en pourcentage par décile de niveau de vie)

Sources :

- L'épargne selon le niveau de vie, l'âge et la catégorie socio-professionnelle, Insee - Observatoire des inégalités, 2017, [Les inégalités d'épargne alimentent les inégalités de patrimoine](#)
- Graphique 1, module « taxes indirectes » du modèle Ines (Insee-Drees), enquête Budget de famille 2011, calculs du rapporteur, p.11 ([Les effets redistributifs de la taxe sur la valeur ajoutée](#)) pour le poids de la TVA par décile de niveau de vie.
- [Niveau de vie moyen par décile](#) (Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2018 à 2022).

¹⁵⁸ Tableau de calcul Cause Majeur ! à partir des formules et chiffres officiels détaillés ci-dessous :

Tableau de l'INSEE ([Niveau de vie moyen par décile](#))

Graphique de la DREES ([L'assurance maladie publique contribue fortement à la réduction des inégalités de revenu](#)) relatif aux prestations de l'Assurance maladie en fonction du décile

¹⁵⁹ Tableau de calcul Cause Majeur ! à partir des formules et chiffres officiels détaillés ci-dessous :

[SALAIRS MINIMA HIÉRARCHIQUES APPLICABLES AU 1er JANVIER 2024](#)

¹⁶⁰ Tableau de calcul Cause Majeur ! à partir des formules et chiffres officiels détaillés ci-dessous :

Le calcul est le suivant : Revenu total brut – Revenu total net = Cotisations sociales totales dues à l'Etat.

¹⁶¹ Tableau de calcul Cause Majeur ! à partir des formules et chiffres officiels détaillés ci-dessous :

Détail du calcul : [CALCUL DE L'IMPÔT - impots.gouv.fr](#) (tableau 5)

(Revenu net imposable x taux appliqué à la tranche d'imposition) - (X (voir tableau) x nombre de parts)

¹⁶² Simulation URSSAF [Simulateur de cotisations employeur - Urssaf.fr](#)

¹⁶³ Le prix moyen du mètre carré pour une location est de 19€. Ainsi, Paul paie 760€ par mois la location de son appartement de 40 m² (19 x 40).

[Les prix de location au m²](#)

¹⁶⁴ Tableau de calcul Cause Majeur ! à partir des formules et chiffres officiels détaillés ci-dessous :

Pour calculer le montant de TVA que paye un individu, le calcul est le suivant : Montant de TVA annuel = (Revenu disponible - Epargne) x (Poids de la TVA en pourcentage par décile de niveau de vie)

Sources :

- L'épargne selon le niveau de vie, l'âge et la catégorie socio-professionnelle, Insee - Observatoire des inégalités, 2017, [Les inégalités d'épargne alimentent les inégalités de patrimoine](#)
- Graphique 1, module « taxes indirectes » du modèle Ines (Insee-Drees), enquête Budget de famille 2011, calculs du rapporteur, p.11 ([Les effets redistributifs de la taxe sur la valeur ajoutée](#)) pour le poids de la TVA par décile de niveau de vie.
- [Niveau de vie moyen par décile](#) (Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2018 à 2022).

¹⁶⁵ Tableau de calcul Cause Majeur ! à partir des formules et chiffres officiels détaillés ci-dessous :

Tableau de l'INSEE ([Niveau de vie moyen par décile](#))

Graphique de la DREES ([L'assurance maladie publique contribue fortement à la réduction des inégalités de revenu](#)) relatif aux prestations de l'Assurance maladie en fonction du décile

¹⁶⁶ Tableau de calcul Cause Majeur ! à partir des formules et chiffres officiels détaillés ci-dessous :

[SALAIRS MINIMA HIÉRARCHIQUES APPLICABLES AU 1er JANVIER 2024](#)

¹⁶⁷ Tableau de calcul Cause Majeur ! à partir des formules et chiffres officiels détaillés ci-dessous :

Le calcul est le suivant : Revenu total brut – Revenu total net = Cotisations sociales totales dues à l'Etat.

¹⁶⁸ Tableau de calcul Cause Majeur ! à partir des formules et chiffres officiels détaillés ci-dessous :

Détail du calcul : CALCUL DE L'IMPÔT - impots.gouv.fr (tableau 5)

¹⁶⁹ [Simulateur de cotisations employeur - Urssaf.fr](#)

¹⁷⁰ Simulation CAF [Simulateur prime d'activité - CNAF](#)

¹⁷¹ Tableau de calcul Cause Majeur ! à partir des formules et chiffres officiels détaillés ci-dessous :

Pour calculer le montant de TVA que paye un individu, le calcul est le suivant : Montant de TVA annuel = (Revenu disponible - Epargne) x (Poids de la TVA en pourcentage par décile de niveau de vie)

Sources :

- L'épargne selon le niveau de vie, l'âge et la catégorie socio-professionnelle, Insee - Observatoire des inégalités, 2017, [Les inégalités d'épargne alimentent les inégalités de patrimoine](#)
- Graphique 1, module « taxes indirectes » du modèle Ines (Insee-Drees), enquête Budget de famille 2011, calculs du rapporteur, p.11 ([Les effets redistributifs de la taxe sur la valeur ajoutée](#)) pour le poids de la TVA par décile de niveau de vie.
- [Niveau de vie moyen par décile](#) (Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, [enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2018 à 2022](#)).

¹⁷² Tableau de calcul Cause Majeur ! à partir des formules et chiffres officiels détaillés ci-dessous :

Tableau de l'INSEE ([Niveau de vie moyen par décile](#))

Graphique de la DREES ([L'assurance maladie publique contribue fortement à la réduction des inégalités de revenu](#)) relatif aux prestations de l'Assurance maladie en fonction du décile

¹⁷³ : Tableau de calcul Cause Majeur ! à partir des formules et chiffres officiels détaillés ci-dessous :

[Grille des salaires des cadres dans les travaux publics en 2024](#)

¹⁷⁴ Tableau de calcul Cause Majeur ! à partir des formules et chiffres officiels détaillés ci-dessous :

Le calcul est le suivant : Revenu total brut – Revenu total net = Cotisations sociales totales dues à l'Etat.

¹⁷⁵ Tableau de calcul Cause Majeur ! à partir des formules et chiffres officiels détaillés ci-dessous :

Détail du calcul : CALCUL DE L'IMPÔT - impots.gouv.fr (tableau 5)

¹⁷⁶ Simulation URSSAF (en prenant en compte le statut cadre) [Simulateur de cotisations employeur - Urssaf.fr](#)

¹⁷⁷ Le prix moyen du mètre carré à l'achat à Bobigny est de 3235€. Paul achète donc 161 750€ son appartement (3235 x 50). [Les prix de vente au m²](#)

¹⁷⁸ Tableau de calcul Cause Majeur ! à partir des formules et chiffres officiels détaillés ci-dessous :

[Taxe foncière : mode de calcul et réduction](#) ; [Evolution de la taxe foncière par ville de Seine-Saint-Denis, de 2021 à 2024](#)

¹⁷⁹ Tableau de calcul Cause Majeur ! à partir des formules et chiffres officiels détaillés ci-dessous :

Pour calculer le montant de TVA que paye un individu, le calcul est le suivant : Montant de TVA annuel = (Revenu disponible - Epargne) x (Poids de la TVA en pourcentage par décile de niveau de vie)

Sources :

- L'épargne selon le niveau de vie, l'âge et la catégorie socio-professionnelle, Insee - Observatoire des inégalités, 2017, [Les inégalités d'épargne alimentent les inégalités de patrimoine](#)
- Graphique 1, module « taxes indirectes » du modèle Ines (Insee-Drees), enquête Budget de famille 2011, calculs du rapporteur, p.11 ([Les effets redistributifs de la taxe sur la valeur ajoutée](#)) pour le poids de la TVA par décile de niveau de vie.
- [Niveau de vie moyen par décile](#) (Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, [enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2018 à 2022](#)).

¹⁸⁰ Tableau de calcul Cause Majeur ! à partir des formules et chiffres officiels détaillés ci-dessous :

Pour calculer le montant de TVA que paye un individu, le calcul est le suivant : Montant de TVA annuel = (Revenu disponible - Epargne) x (Poids de la TVA en pourcentage par décile de niveau de vie)

Sources :

- L'épargne selon le niveau de vie, l'âge et la catégorie socio-professionnelle, Insee - Observatoire des inégalités, 2017, [Les inégalités d'épargne alimentent les inégalités de patrimoine](#)
- Graphique 1, module « taxes indirectes » du modèle Ines (Insee-Drees), enquête Budget de famille 2011, calculs du rapporteur, p.11 ([Les effets redistributifs de la taxe sur la valeur ajoutée](#)) pour le poids de la TVA par décile de niveau de vie.
- [Niveau de vie moyen par décile](#) (Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, [enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2018 à 2022](#)).

¹⁸¹ Tableau de calcul Cause Majeur ! à partir des formules et chiffres officiels détaillés ci-dessous :

- Tableau de l'INSEE ([Niveau de vie moyen par décile](#))

- Graphique de la DREES ([L'assurance maladie publique contribue fortement à la réduction des inégalités de revenu](#)) relatif aux prestations de l'Assurance maladie en fonction du décile

¹⁸² Tableau de calcul Cause Majeur ! à partir des formules et chiffres officiels détaillés ci-dessous :

- Tableau de l'INSEE ([Niveau de vie moyen par décile](#))

- Graphique de la DREES ([L'assurance maladie publique contribue fortement à la réduction des inégalités de revenu](#)) relatif aux prestations de l'Assurance maladie en fonction du décile

¹⁸³ Tableau de calcul Cause Majeur ! à partir des formules et chiffres officiels détaillés ci-dessous :

[Grille des salaires des cadres dans les travaux publics en 2024](#)

¹⁸⁴ Tableau de calcul Cause Majeur ! à partir des formules et chiffres officiels détaillés ci-dessous :

Le calcul est le suivant : Revenu total brut – Revenu total net = Cotisations sociales totales dues à l'Etat.

¹⁸⁵ Tableau de calcul Cause Majeur ! à partir des formules et chiffres officiels détaillés ci-dessous :

Détail du calcul : [CALCUL DE L'IMPÔT - impots.gouv.fr](#) (tableau 5)

¹⁸⁶ [Simulateur de cotisations employeur - Urssaf.fr](#)

¹⁸⁷ Tableau de calcul Cause Majeur ! à partir des formules et chiffres officiels détaillés ci-dessous :

Pour calculer le montant de TVA que paye un individu, le calcul est le suivant : Montant de TVA annuel = (Revenu disponible - Epargne) x (Poids de la TVA en pourcentage par décile de niveau de vie)

Sources :

- L'épargne selon le niveau de vie, l'âge et la catégorie socio-professionnelle, Insee - Observatoire des inégalités, 2017, [Les inégalités d'épargne alimentent les inégalités de patrimoine](#)

- Graphique 1, module « taxes indirectes » du modèle Ines (Insee-Drees), enquête Budget de famille 2011, calculs du rapporteur, p.11 ([Les effets redistributifs de la taxe sur la valeur ajoutée](#)) pour le poids de la TVA par décile de niveau de vie.

- [Niveau de vie moyen par décile](#) (Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, [enquêtes Revenus fiscaux et sociaux](#) 2018 à 2022).

¹⁸⁸ De juillet 2052 à juin 2058, Paul touche un salaire annuel net de 32 452€, et paye 3021,83€ d'impôts annuel et 2845,33€ annuel de taxe foncière. Paul a un revenu disponible annuel de 26 584,84€.

Selon le tableau de l'INSEE ([Niveau de vie moyen par décile](#)), son niveau de vie se situe dans le 7e décile. Selon le graphique de la DREES ([L'assurance maladie publique contribue fortement à la réduction des inégalités de revenu](#)) relatif aux prestations de l'Assurance maladie en fonction du décile, l'Assurance Maladie finance les dépenses des ménages situés dans le 7e décile à hauteur de 4500€ environ sur un an. Sur 6 années, Paul coûte donc 27 000€ à l'Assurance maladie.

¹⁸⁹ Son salaire annuel brut est de 44 368€, soit 33 276€ net.

[Grille des salaires des cadres dans les travaux publics en 2024](#)

¹⁹⁰ Tableau de calcul Cause Majeur ! à partir des formules et chiffres officiels détaillés ci-dessous :

Le calcul est le suivant : Revenu total brut – Revenu total net = Cotisations sociales totales dues à l'Etat.

¹⁹¹ Tableau de calcul Cause Majeur ! à partir des formules et chiffres officiels détaillés ci-dessous :

Détail du calcul : [CALCUL DE L'IMPÔT - impots.gouv.fr](#) (tableau 5)

(Revenu net imposable x taux appliqué à la tranche d'imposition) - (X (voir tableau) x nombre de parts)

¹⁹² [Simulateur de cotisations employeur - Urssaf.fr](#)

¹⁹³ Tableau de calcul Cause Majeur ! à partir des formules et chiffres officiels détaillés ci-dessous :

Pour calculer le montant de TVA que paye un individu, le calcul est le suivant : Montant de TVA annuel = (Revenu disponible - Epargne) x (Poids de la TVA en pourcentage par décile de niveau de vie)

Sources :

- L'épargne selon le niveau de vie, l'âge et la catégorie socio-professionnelle, Insee - Observatoire des inégalités, 2017, [Les inégalités d'épargne alimentent les inégalités de patrimoine](#)

- Graphique 1, module « taxes indirectes » du modèle Ines (Insee-Drees), enquête Budget de famille 2011, calculs du rapporteur, p.11 ([Les effets redistributifs de la taxe sur la valeur ajoutée](#)) pour le poids de la TVA par décile de niveau de vie.

- [Niveau de vie moyen par décile](#) (Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, [enquêtes Revenus fiscaux et sociaux](#) 2018 à 2022).

¹⁹⁴ De juillet 2058 à juin 2066, Paul touche un salaire annuel net de 33 276€, et paye 3269,03€ d'impôts annuel et 2845,33€ annuel de taxe foncière. Paul a un revenu disponible annuel de 27 161,64€.

Selon le tableau de l'INSEE ([Niveau de vie moyen par décile](#)), son niveau de vie se situe dans le 7e décile. Selon le graphique de la DREES ([L'assurance maladie publique contribue fortement à la réduction des inégalités de revenu](#)) relatif aux prestations de l'Assurance maladie en fonction du décile, l'Assurance Maladie finance les

dépenses des ménages situés dans le 7e décile à hauteur de 4500€ environ sur un an. Sur 8 années, Paul coûte donc 36 000€ à l'Assurance maladie.

¹⁹⁵ Tableau de calcul Cause Majeur ! à partir des formules et chiffres officiels détaillés ci-dessous

Calcul de la retraite de base – L'Assurance retraite

La retraite est calculée sur la base des 25 meilleures années travaillées, donc de ses 35 ans à 60 ans pour Paul.

¹⁹⁶ Tableau de calcul Cause Majeur ! à partir des formules et chiffres officiels détaillés ci-dessous :

Convertisseur de montant de retraite brut-net

¹⁹⁷ Tableau de calcul Cause Majeur ! à partir des formules et chiffres officiels détaillés ci-dessous :

Détail du calcul : [CALCUL DE L'IMPÔT - impots.gouv.fr](#) (tableau 5)

(Revenu net imposable x taux appliqué à la tranche d'imposition) - (X (voir tableau) x nombre de parts)

¹⁹⁸ Tableau de calcul Cause Majeur ! à partir des formules et chiffres officiels détaillés ci-dessous :

Pour calculer le montant de TVA que paye un individu, le calcul est le suivant : Montant de TVA annuel =

(Revenu disponible - Epargne) x (Poids de la TVA en pourcentage par décile de niveau de vie)

Sources :

- L'épargne selon le niveau de vie, l'âge et la catégorie socio-professionnelle, Insee - Observatoire des inégalités, 2017, [Les inégalités d'épargne alimentent les inégalités de patrimoine](#)
- Graphique 1, module « taxes indirectes » du modèle Ines (Insee-Drees), enquête Budget de famille 2011, calculs du rapporteur, p.11 ([Les effets redistributifs de la taxe sur la valeur ajoutée](#)) pour le poids de la TVA par décile de niveau de vie.
- [Niveau de vie moyen par décile](#) (Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, [enquêtes Revenus fiscaux et sociaux](#) 2018 à 2022).

¹⁹⁹ Tableau de calcul Cause Majeur ! à partir des formules et chiffres officiels détaillés ci-dessous :

Tableau de l'INSEE ([Niveau de vie moyen par décile](#))

Graphique de la DREES ([L'assurance maladie publique contribue fortement à la réduction des inégalités de revenu](#)) relatif aux prestations de l'Assurance maladie en fonction du décile

²⁰⁰ L'âge moyen de décès pour les hommes est de 79 ans ; l'âge moyen de décès des hommes cadres est de 84,7 ans. Paul n'est cadre que depuis ses 47 ans. [Espérance de vie : six ans d'écart entre les cadres et les ouvriers](#)

²⁰¹ Les trajectoires de prise en charge par l'Aide sociale à l'enfance, Institut national d'Etudes Démographique ([Les trajectoires de prise en charge par l'Aide sociale à l'enfance](#), 2024) : « Près d'un jeune sur cinq est orphelin d'au moins l'un des deux parents »

²⁰² Un quart des jeunes en fin de parcours à l'ASE sont en rupture de liens parentaux soit parce qu'ils sont orphelins des deux parents (8 %), soit parce qu'ils ont eu une rupture précoce avec leurs parents à la naissance ou durant leur parcours de placement (17 %) [Frechon et al., 2019].

²⁰³ [Dépenses totales annuelles brutes d'accueil à l'ASE par bénéficiaire en 2022](#) (Carte 6)

CHIFFRES DE LA SEINE SAINT DENIS Détail du calcul : 41 100€ x 10 = 411 000€ pour 10 ans (un chiffre supérieur à la moyenne de 37 278 euros et à la médiane de 37 000 euros en fonction du département 38 200 de moyenne tout département confondu par bénéficiaire.)

²⁰⁴ [Échec et retard scolaire des enfants hébergés](#) (2013)

²⁰⁵ [CC-Cnesco Redoublement Dossier-de-synthese.pdf](#)

57% des jeunes en bac pro ont redoublé au moins une fois.

²⁰⁶ [Les stages en lycée professionnel](#) 75€/semaine en 1ère professionnelle et 100€/semaine en terminale professionnelle

²⁰⁷ CROUS, Simulateur de bourse : <https://www.lescrous.fr/nos-services/une-offre-de-services-riche-et-de-qualite-pour-tous-les-etudiants/#simulateur-de-bourse-testez-votre-eligibilite> sur 2024-25
<https://calculateur-bourses.education.gouv.fr/cabs/api/v1/lycee/simulateur.html>

²⁰⁸ [Prévenir les ruptures dans les parcours en protection de l'enfance \(CESE\)](#), juin 2018, Antoine Dulin, page 14.

²⁰⁹ Selon le tableau de l'INSEE ([Niveau de vie moyen par décile](#)), son niveau de vie se situe en dessous du 1er décile. Selon le graphique de la DREES ([L'assurance maladie publique contribue fortement à la réduction des inégalités de revenu](#)) relatif aux prestations de l'Assurance maladie en fonction du décile, l'Assurance Maladie finance les dépenses des ménages situés dans le 1er décile à hauteur de 4350€ environ sur un an. Sur 3 ans et 2 mois, il coûte donc 13 775€.

²¹⁰ Tableau de calcul Cause Majeur ! à partir des formules et chiffres officiels détaillés ci-dessous :

Pour calculer le montant de TVA que paye un individu, le calcul est le suivant : Montant de TVA annuel = (Revenu disponible - Epargne) x (Poids de la TVA en pourcentage par décile de niveau de vie)

Sources :

- L'épargne selon le niveau de vie, l'âge et la catégorie socio-professionnelle, Insee - Observatoire des inégalités, 2017, [Les inégalités d'épargne alimentent les inégalités de patrimoine](#)
- Graphique 1, module « taxes indirectes » du modèle Ines (Insee-Drees), enquête Budget de famille 2011, calculs du rapporteur, p.11 ([Les effets redistributifs de la taxe sur la valeur ajoutée](#)) pour le poids de la TVA par décile de niveau de vie.
- [Niveau de vie moyen par décile](#) (Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2018 à 2022).

²¹¹ [DREES, 74 000 jeunes accueillis dans les établissements de l'aide sociale à l'enfance fin 2021: Premiers résultats de l'enquête ES-PE \(2024\)](#)

²¹² [France Stratégie, Retisser les fils du destin : parcours des jeunes placés](#)

²¹³ Estimation coût service de suite FJT GT budgétisation (prix ajusté) par les membres de Cause Majeur ! en 2021.

²¹⁴ Tableau de budgétisation de cause majeur pour un droit opposable pour les jeunes majeurs, juillet 2023

²¹⁵ [Les chiffres clés de la Jeunesse 2023](#) p12

39,8% des jeunes sortant d'un bac pro poursuivent une formation BTS.

²¹⁶ Simulation CAF, [LE LOGEMENT](#). La CAF recalcule les APL tous les 3 mois.

²¹⁷ [Salaire d'un apprenti dans le BTP](#)

²¹⁸ [Impôt sur le revenu - Comment est exonéré le salaire d'un apprenti ?](#)

²¹⁹ [Embaucher un alternant en contrat d'apprentissage](#) "Exonération des cotisations salariales : la totalité des cotisations salariales d'origine légale et conventionnelle dues au titre des salaires versés à l'apprenti est exonérée dans la limite de 79 % du Smic en vigueur au titre du mois considéré [1 395,86 € au 1er janvier 2024] y compris les contributions CSG/CRDS."

²²⁰ Simulateur URSSAF (préciser "contrat d'apprentissage") [Simulateur de cotisations employeur - Urssaf.fr](#)

²²¹ Simulation CAF [Simulateur prime d'activité - CNAF](#)

²²² [Aides à l'embauche pour un contrat d'apprentissage](#)

²²³ Tableau de calcul Cause Majeur ! à partir des formules et chiffres officiels détaillés ci-dessous :

Pour calculer le montant de TVA que paye un individu, le calcul est le suivant : Montant de TVA annuel = (Revenu disponible - Epargne) x (Poids de la TVA en pourcentage par décile de niveau de vie)

Sources :

- L'épargne selon le niveau de vie, l'âge et la catégorie socio-professionnelle, Insee - Observatoire des inégalités, 2017, [Les inégalités d'épargne alimentent les inégalités de patrimoine](#)
- Graphique 1, module « taxes indirectes » du modèle Ines (Insee-Drees), enquête Budget de famille 2011, calculs du rapporteur, p.11 ([Les effets redistributifs de la taxe sur la valeur ajoutée](#)) pour le poids de la TVA par décile de niveau de vie.
- [Niveau de vie moyen par décile](#) (Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2018 à 2022).

²²⁴ Tableau de calcul Cause Majeur ! à partir des formules et chiffres officiels détaillés ci-dessous :

Sur la période allant de juillet 2021 à juin 2022, Paul touche un salaire annuel de 9909,9€ (990,99€x10) et des APL à hauteur de 2688€ (224€ x 12) qui correspond à un revenu disponible annuel de 12 597,9€.

Selon le tableau de l'INSEE ([Niveau de vie moyen par décile](#)), son niveau de vie se situe dans le 2e décile. Selon le graphique de la DREES ([L'assurance maladie publique contribue fortement à la réduction des inégalités de revenu](#)) relatif aux prestations de l'Assurance maladie en fonction du décile, l'Assurance Maladie finance les dépenses des ménages situés dans le 2e décile à hauteur de 7100€ environ sur un an.

²²⁵ Tableau de calcul Cause Majeur ! à partir des formules et chiffres officiels détaillés ci-dessous :

Pour calculer le montant de TVA que paye un individu, le calcul est le suivant : Montant de TVA annuel = (Revenu disponible - Epargne) x (Poids de la TVA en pourcentage par décile de niveau de vie)

Sources :

- L'épargne selon le niveau de vie, l'âge et la catégorie socio-professionnelle, Insee - Observatoire des inégalités, 2017, [Les inégalités d'épargne alimentent les inégalités de patrimoine](#)
- Graphique 1, module « taxes indirectes » du modèle Ines (Insee-Drees), enquête Budget de famille 2011, calculs du rapporteur, p.11 ([Les effets redistributifs de la taxe sur la valeur ajoutée](#)) pour le poids de la TVA par décile de niveau de vie.
- [Niveau de vie moyen par décile](#) (Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2018 à 2022).

Détail du calcul pour la situation de Paul :

Sur la période allant de juillet 2022 à juin 2023, Paul touche un salaire annuel de 13 693,68€ (990€ x 2 + 1171,17€ x 10), des APL à hauteur de 2688€ (224€ x 12), et une prime d'activité de 1995€ (285€ x 7). Son revenu disponible est donc de 18 374,7€ sur l'année.

L'épargne annuelle de Paul est calculée en fonction de son âge. Les individus de moins de 30 ans épargnent à hauteur de 8% de la totalité de leurs ressources annuelles.

$$18\ 374,7 \times 8\% = 1469,98\text{€}$$

Son revenu disponible brut moins l'épargne est égal à $18\ 374,7\text{€} - 1469,98\text{€} = 16\ 904,72\text{€}$

Paul se situe dans le 4e décile (en se basant sur ses revenus annuels net, soit 18 374,7€), et se situe à 8,5% de TVA. $16\ 904,72\text{€} \times 8,5\% = 1436,9\text{€}$ annuel de TVA, soit 1436,9€ pour la période allant de septembre 2022 à juin 2023.

²²⁶ Tableau de calcul Cause Majeur ! à partir des formules et chiffres officiels détaillés ci-dessous :

Sur la période allant de juillet 2022 à juin 2023, Paul touche un salaire annuel de 13 693,68€ (990€ x 2 + 1171,17€ x 10), des APL à hauteur de 2688€ (224€ x 12), et une prime d'activité de 1995€ (285€ x 7). Son revenu disponible est donc de 18 374,7€ sur l'année.

Selon le tableau de l'INSEE ([Niveau de vie moyen par décile](#)), son niveau de vie se situe dans le 4e décile. Selon le graphique de la DREES ([L'assurance maladie publique contribue fortement à la réduction des inégalités de revenu](#)) relatif aux prestations de l'Assurance maladie en fonction du décile, l'Assurance Maladie finance les dépenses des ménages situés dans le 4e décile à hauteur de 5500€ environ sur un an.

²²⁷ Simulation CAF, [LE LOGEMENT](#). La CAF recalcule les APL tous les 3 mois.

²²⁸ CROUS, Simulateur de bourse : <https://www.lescrous.fr/nos-services/une-offre-de-services-riche-et-de-qualite-pour-tous-les-etudiants/#simulateur-de-bourse-testez-votre-eligibilite>

²²⁹ En France, 35 % des 25-39 ans se sentent seuls souvent ou presque tous les jours et 27 % des moins de 25 ans ressentent fréquemment la solitude ([Fondation de France, 14e édition de l'étude annuelle sur les solitudes en France, 2024](#))

A la sortie de l'ASE, un jeune sur quatre est en rupture de liens familiaux. Parmi les anciens placés, entre 20 et 30% est sans liens amicaux. *"Leur isolement est donc central"* ([Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire, Passage à l'âge adulte des jeunes sortant de l'Aide sociale à l'enfance](#))

²³⁰ Tableau de calcul Cause Majeur ! à partir des formules et chiffres officiels détaillés ci-dessous :

Pour calculer le montant de TVA que paye un individu, le calcul est le suivant : Montant de TVA annuel = (Revenu disponible - Epargne) x (Poids de la TVA en pourcentage par décile de niveau de vie).

Sources :

- L'épargne selon le niveau de vie, l'âge et la catégorie socio-professionnelle, Insee - Observatoire des inégalités, 2017, [Les inégalités d'épargne alimentent les inégalités de patrimoine](#)
- Graphique 1, module « taxes indirectes » du modèle Ines (Insee-Drees), enquête Budget de famille 2011, calculs du rapporteur, p.11 ([Les effets redistributifs de la taxe sur la valeur ajoutée](#)) pour le poids de la TVA par décile de niveau de vie.
- [Niveau de vie moyen par décile](#) (Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2018 à 2022).

²³¹ Tableau de calcul Cause Majeur ! à partir des formules et chiffres officiels détaillés ci-dessous :

- Tableau de l'INSEE ([Niveau de vie moyen par décile](#))

- Graphique de la DREES ([L'assurance maladie publique contribue fortement à la réduction des inégalités de revenu](#)) relatif aux prestations de l'Assurance maladie en fonction du décile

²³² Chaque année supplémentaire en prise en charge après 18 ans double plus que les chances estimées qu'un jeune obtienne un diplôme d'études secondaires et triple presque les chances estimées qu'un jeune s'inscrive à l'université. ([Courtney, M. E., & Okpych, N. J. \(2017\). Memo from CalYOUTH: Early findings on the relationship between extended foster care and youths' outcomes at age 19. Chicago, IL: Chapin Hall at the University of Chicago.](#))

²³³ Devenir ingénieur par apprentissage (ESIEE Paris) : <https://www.esiee.fr/formations/ingenieur-par-apprentissage/devenir-ingenieur-par-apprentissage>

²³⁴ [Simulation CAF - APL](#)

²³⁵ [Alternance professionnelle, Quel salaire en contrat d'apprentissage en 2025?](#) : le calcul du salaire de Paul se base sur les salaires en 3e année d'apprentissage, puisque Paul a déjà effectué une alternance d'au moins 2 ans durant ses études antérieures.

-
- 236 [Aides à l'embauche pour un contrat d'apprentissage](#)
- 237 [Simulateur CAF - Prime d'activité](#)
- 238 [Impôt sur le revenu - Comment est exonéré le salaire d'un apprenti ?](#)
- 239 [Embaucher un alternant en contrat d'apprentissage](#) "Exonération des cotisations salariales : la totalité des cotisations salariales d'origine légale et conventionnelle dues au titre des salaires versés à l'apprenti est exonérée dans la limite de 79 % du Smic en vigueur au titre du mois considéré [1 423,42 € au 1er novembre 2024] y compris les contributions CSG/CRDS."
- 240 Simulateur URSSAF (préciser "contrat d'apprentissage") [Simulateur de cotisations employeur - Urssaf.fr](#)
- 241 <https://www.l-expert-comptable.com/calculateurs/apprentissage-salaire-brut-net.html>
- 242 [Impôt sur le revenu - Comment est imposé le salaire d'un apprenti ?](#)
- 243 Tableau de calcul Cause Majeur ! à partir des formules et chiffres officiels détaillés ci-dessous :
Détail du calcul : [CALCUL DE L'IMPÔT - impots.gouv.fr](#) (tableau 5)
(Revenu net imposable x taux appliqué à la tranche d'imposition) - (X (voir tableau) x nombre de parts)
- 244 Tableau de calcul Cause Majeur ! à partir des formules et chiffres officiels détaillés ci-dessous :
Pour calculer le montant de TVA que paye un individu, le calcul est le suivant : Montant de TVA annuel = (Revenu disponible - Epargne) x (Poids de la TVA en pourcentage par décile de niveau de vie)
- Sources :
- L'épargne selon le niveau de vie, l'âge et la catégorie socio-professionnelle, Insee - Observatoire des inégalités, 2017, [Les inégalités d'épargne alimentent les inégalités de patrimoine](#)
 - Graphique 1, module « taxes indirectes » du modèle Ines (Insee-Drees), enquête Budget de famille 2011, calculs du rapporteur, p.11 ([Les effets redistributifs de la taxe sur la valeur ajoutée](#)) pour le poids de la TVA par décile de niveau de vie.
 - [Niveau de vie moyen par décile](#) (Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2018 à 2022).
- 245 Tableau de calcul Cause Majeur ! à partir des formules et chiffres officiels détaillés ci-dessous :
- Tableau de l'INSEE ([Niveau de vie moyen par décile](#))
- Graphique de la DREES ([L'assurance maladie publique contribue fortement à la réduction des inégalités de revenu](#)) relatif aux prestations de l'Assurance maladie en fonction du décile
- 246 Tableau de calcul Cause Majeur ! à partir des formules et chiffres officiels détaillés ci-dessous : Tableau de l'INSEE ([Niveau de vie moyen par décile](#))
Graphique de la DREES ([L'assurance maladie publique contribue fortement à la réduction des inégalités de revenu](#)) relatif aux prestations de l'Assurance maladie en fonction du décile
- 247 2018 = 29 000€ + 2019 & 20 = 36 000€ + 2021 & 2023 = 10 000 + 2024 = 5 000€ + 2024 & 2027 = 15 000€
- 248 <https://www.onisep.fr/ressources/univers-metier/metiers/conducteur-conductrice-de-travaux>
- 249 [SALAIRS MINIMA HIÉRARCHIQUES APPLICABLES AU 1er JANVIER 2024](#) Cette position est justifiée par les [salaire moyens d'embauche brut pour les diplômés de l'ESIEE \(43 400€ brut par an\)](#) et par la [fourche de salaires d'un conducteur de travaux junior en région parisienne \(34 000€-39 000€ brut par an\)](#).
- 250 [Quelle est la durée maximale de la période d'essai, sans et avec renouvellement ?](#)
- 251 [Début de carrière : Les futurs diplômés se projettent sur un horizon de 18 mois pour leur premier poste \(EDHEC\)](#)
- 252 [Simulateur CAF - Prime d'activité](#)
- 253 Tableau de calcul Cause Majeur ! à partir des formules et chiffres officiels détaillés ci-dessous :
- Le calcul des cotisations sociales est le suivant : Revenu total brut – Revenu total net = Cotisations sociales totales dues à l'Etat.
- Pour le calcul des cotisations patronales : [Simulateur de cotisations employeur - Urssaf.fr](#)
- 254 Le prix moyen du mètre carré pour une location est de 19€. Ainsi, Paul paie 760€ par mois la location de son appartement de 40 m² (19 x 40).
- [Les prix de location au m²](#)
- 255 [Simulation CAF, LE LOGEMENT](#)
- 256 Tableau de calcul Cause Majeur ! à partir des formules et chiffres officiels détaillés ci-dessous :
Pour calculer le montant de TVA que paye un individu, le calcul est le suivant : Montant de TVA annuel = (Revenu disponible - Epargne) x (Poids de la TVA en pourcentage par décile de niveau de vie)
- Sources :
- L'épargne selon le niveau de vie, l'âge et la catégorie socio-professionnelle, Insee - Observatoire des inégalités, 2017, [Les inégalités d'épargne alimentent les inégalités de patrimoine](#)

-
- Graphique 1, module « taxes indirectes » du modèle Ines (Insee-Drees), enquête Budget de famille 2011, calculs du rapporteur, p.11 ([Les effets redistributifs de la taxe sur la valeur ajoutée](#)) pour le poids de la TVA par décile de niveau de vie.
 - [Niveau de vie moyen par décile](#) (Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, [enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2018 à 2022](#)).

²⁵⁷ Tableau de calcul Cause Majeur ! à partir des formules et chiffres officiels détaillés ci-dessous :

Tableau de l'INSEE ([Niveau de vie moyen par décile](#))

Graphique de la DREES ([L'assurance maladie publique contribue fortement à la réduction des inégalités de revenu](#)) relatif aux prestations de l'Assurance maladie en fonction du décile

²⁵⁸ <https://www.onisep.fr/ressources/univers-metier/metiers/ingenieur-ingenieure-structures>

²⁵⁹ [SALAIRS MINIMA HIÉRARCHIQUES APPLICABLES AU 1er JANVIER 2024](#)

²⁶⁰ [Ingénieur / Ingénierie structures - Onisep](#)

[Ingénieur calcul de structure : salaire, niveau d'études, profils recherchés...](#)

²⁶¹ Tableau de calcul Cause Majeur ! à partir des formules et chiffres officiels détaillés ci-dessous :

Le calcul des cotisations sociales est le suivant : Revenu total brut – Revenu total net = Cotisations sociales totales dues à l'Etat.

Pour le calcul des cotisations patronales : [Simulateur de cotisations employeur - Urssaf.fr](#)

²⁶² Tableau de calcul Cause Majeur ! à partir des formules et chiffres officiels détaillés ci-dessous :

Pour calculer le montant de TVA que paye un individu, le calcul est le suivant : Montant de TVA annuel = (Revenu disponible - Epargne) x (Poids de la TVA en pourcentage par décile de niveau de vie)

Sources :

- L'épargne selon le niveau de vie, l'âge et la catégorie socio-professionnelle, Insee - Observatoire des inégalités, 2017, [Les inégalités d'épargne alimentent les inégalités de patrimoine](#)
- Graphique 1, module « taxes indirectes » du modèle Ines (Insee-Drees), enquête Budget de famille 2011, calculs du rapporteur, p.11 ([Les effets redistributifs de la taxe sur la valeur ajoutée](#)) pour le poids de la TVA par décile de niveau de vie.
- [Niveau de vie moyen par décile](#) (Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, [enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2018 à 2022](#)).

²⁶³ Tableau de calcul Cause Majeur ! à partir des formules et chiffres officiels détaillés ci-dessous :

- Tableau de l'INSEE ([Niveau de vie moyen par décile](#))

- Graphique de la DREES ([L'assurance maladie publique contribue fortement à la réduction des inégalités de revenu](#)) relatif aux prestations de l'Assurance maladie en fonction du décile

²⁶⁴ En Seine-Saint-Denis, le salaire mensuel moyen d'un chef de projet d'affaires d'ingénierie industrielle est de 3 750 € brut en 2024, c'est-à-dire 45 000 € brut annuel. [Chef de projet d'affaires d'ingénierie industrielle : salaire, niveau d'études, profils recherchés...](#)

²⁶⁵ Tableau de calcul Cause Majeur ! à partir des formules et chiffres officiels détaillés ci-dessous :

Le calcul des cotisations sociales est le suivant : Revenu total brut – Revenu total net = Cotisations sociales totales dues à l'Etat.

Pour le calcul des cotisations patronales : [Simulateur de cotisations employeur - Urssaf.fr](#)

²⁶⁶ Tableau de calcul Cause Majeur ! à partir des formules et chiffres officiels détaillés ci-dessous :

Pour calculer le montant de TVA que paye un individu, le calcul est le suivant : Montant de TVA annuel = (Revenu disponible - Epargne) x (Poids de la TVA en pourcentage par décile de niveau de vie)

Sources :

- L'épargne selon le niveau de vie, l'âge et la catégorie socio-professionnelle, Insee - Observatoire des inégalités, 2017, [Les inégalités d'épargne alimentent les inégalités de patrimoine](#)
- Graphique 1, module « taxes indirectes » du modèle Ines (Insee-Drees), enquête Budget de famille 2011, calculs du rapporteur, p.11 ([Les effets redistributifs de la taxe sur la valeur ajoutée](#)) pour le poids de la TVA par décile de niveau de vie.
- [Niveau de vie moyen par décile](#) (Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, [enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2018 à 2022](#)).

²⁶⁷ Tableau de calcul Cause Majeur ! à partir des formules et chiffres officiels détaillés ci-dessous :

- Tableau de l'INSEE ([Niveau de vie moyen par décile](#))

- Graphique de la DREES ([L'assurance maladie publique contribue fortement à la réduction des inégalités de revenu](#)) relatif aux prestations de l'Assurance maladie en fonction du décile

²⁶⁸ "À Saint-Denis (Seine-Saint-Denis), il est même possible d'acheter un 40 m² avec 46 455 euros brut par an."

[Voici les revenus vertigineux qu'il faut gagner pour acheter un petit appartement à Paris - Boursorama](#)

²⁶⁹ L'âge moyen du premier achat immobilier est de 33 ans (moyenne française pour l'achat de sa résidence principale) [Les Français et l'immobilier : parcours et représentations](#)

²⁷⁰ Le prix moyen du mètre carré à l'achat pour un appartement à Noisy le Grand est de 4 030€. Paul achète donc 201 500 € son appartement (4 030 x 50). [Les prix de vente au m²](#)

²⁷¹ [Taxe foncière : mode de calcul et réduction ; Evolution de la taxe foncière par ville de Seine-Saint-Denis, de 2021 à 2024](#) Détail du calcul de la taxe foncière : le prix moyen du mètre carré loué à Bobigny est de 19€.

Loyer annuel théorique que Paul pourrait tirer du bien s'il le louait : $(19\text{€} \times 50) \times 12 = 950 \times 12 = 11\,400\text{€}$

Abattement forfaitaire de 50% = $11\,400\text{€} / 2 = 5\,700\text{€}$

Taux d'imposition de Bobigny à 49,92%. Ainsi, Paul paye 2845,33€ de taxe foncière annuelle ($5\,700\text{€} \times 49,92\%$), soit 96 744,96€ sur 34 années.

²⁷² En Seine Saint Denis, le salaire mensuel moyen d'un directeur de travaux BTP est de 5 417 € brut en 2024, c'est-à-dire 65 004 € brut annuel. [Directeur de travaux btp : salaire, niveau d'études, profils recherchés...](#)

²⁷³ Tableau de calcul Cause Majeur ! à partir des formules et chiffres officiels détaillés ci-dessous :

Le calcul des cotisations sociales est le suivant : Revenu total brut – Revenu total net = Cotisations sociales totales dues à l'Etat.

Pour le calcul des cotisations patronales : [Simulateur de cotisations employeur - Urssaf.fr](#)

²⁷⁴ Tableau de calcul Cause Majeur ! à partir des formules et chiffres officiels détaillés ci-dessous :

Détail du calcul impôt : [CALCUL DE L'IMPÔT - impots.gouv.fr](#) (tableau 5)

(Revenu net imposable x taux appliqué à la tranche d'imposition) - (X (voir tableau) x nombre de parts)

²⁷⁵ Tableau de calcul Cause Majeur ! à partir des formules et chiffres officiels détaillés ci-dessous :

Pour calculer le montant de TVA que paye un individu, le calcul est le suivant : Montant de TVA annuel = (Revenu disponible - Epargne) x (Poids de la TVA en pourcentage par décile de niveau de vie)

Sources :

- L'épargne selon le niveau de vie, l'âge et la catégorie socio-professionnelle, Insee - Observatoire des inégalités, 2017, [Les inégalités d'épargne alimentent les inégalités de patrimoine](#)
- Graphique 1, module « taxes indirectes » du modèle Ines (Insee-Drees), enquête Budget de famille 2011, calculs du rapporteur, p.11 ([Les effets redistributifs de la taxe sur la valeur ajoutée](#)) pour le poids de la TVA par décile de niveau de vie.
- [Niveau de vie moyen par décile](#) (Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, [enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2018 à 2022](#)).

²⁷⁶ Tableau de calcul Cause Majeur ! à partir des formules et chiffres officiels détaillés ci-dessous :

- Tableau de l'INSEE ([Niveau de vie moyen par décile](#))

- Graphique de la DREES ([L'assurance maladie publique contribue fortement à la réduction des inégalités de revenu](#)) relatif aux prestations de l'Assurance maladie en fonction du décile

²⁷⁷ [Salaire Directeur Projet Bâtiment, France - Salaire Moyen](#) - Le salaire médian pour les emplois directeur projet bâtiment en France est € 70 000 par an ou € 38,46 par heure. Les postes de niveau débutant commencent avec un salaire environnant € 64 000 par an, tandis que les travailleurs les plus expérimentés gagnent jusqu'à € 80 000 par an.

²⁷⁸ Tableau de calcul Cause Majeur ! à partir des formules et chiffres officiels détaillés ci-dessous :

Le calcul des cotisations sociales est le suivant : Revenu total brut – Revenu total net = Cotisations sociales totales dues à l'Etat.

Pour le calcul des cotisations patronales : [Simulateur de cotisations employeur - Urssaf.fr](#)

Voir Tableau Cause Majeur !

²⁷⁹ Détail du calcul impôt : [CALCUL DE L'IMPÔT - impots.gouv.fr](#) (tableau 5)

(Revenu net imposable x taux appliqué à la tranche d'imposition) - (X (voir tableau) x nombre de parts)

²⁸⁰ Tableau de calcul Cause Majeur ! à partir des formules et chiffres officiels détaillés ci-dessous :

Pour calculer le montant de TVA que paye un individu, le calcul est le suivant : Montant de TVA annuel = (Revenu disponible - Epargne) x (Poids de la TVA en pourcentage par décile de niveau de vie)

Sources :

- L'épargne selon le niveau de vie, l'âge et la catégorie socio-professionnelle, Insee - Observatoire des inégalités, 2017, [Les inégalités d'épargne alimentent les inégalités de patrimoine](#)

-
- Graphique 1, module « taxes indirectes » du modèle Ines (Insee-Drees), enquête Budget de famille 2011, calculs du rapporteur, p.11 ([Les effets redistributifs de la taxe sur la valeur ajoutée](#)) pour le poids de la TVA par décile de niveau de vie.

- [Niveau de vie moyen par décile](#) (Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, [enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2018 à 2022](#)).

²⁸¹ Calcul : Tableau de budgétisation Cause Majeur !

- Tableau de l'INSEE ([Niveau de vie moyen par décile](#))

- Graphique de la DREES ([L'assurance maladie publique contribue fortement à la réduction des inégalités de revenu](#)) relatif aux prestations de l'Assurance maladie en fonction du décile

²⁸² *Le salaire médian pour les emplois directeur maîtrise ouvrage en France est € 62 500 par an ou € 34.34 par heure. Les postes de niveau débutant commencent avec un salaire environnant € 54 500 par an, tandis que les travailleurs les plus expérimentés gagnent jusqu'à € 75 000 par an.*

[Salaire Directeur Maîtrise Ouvrage, France - Salaire Moyen](#)

²⁸³ Tableau de calcul Cause Majeur ! à partir des formules et chiffres officiels détaillés ci-dessous :

Le calcul des cotisations sociales est le suivant : Revenu total brut – Revenu total net = Cotisations sociales totales dues à l'Etat.

Pour le calcul des cotisations patronales : [Simulateur de cotisations employeur - Urssaf.fr](#)

Voir Tableau Cause Majeur !

²⁸⁴ Détail du calcul impôt : [CALCUL DE L'IMPÔT - impots.gouv.fr](#) (tableau 5)

(Revenu net imposable x taux appliqué à la tranche d'imposition) - (X (voir tableau) x nombre de parts)

²⁸⁵ Tableau de calcul Cause Majeur ! à partir des formules et chiffres officiels détaillés ci-dessous :

Pour calculer le montant de TVA que paye un individu, le calcul est le suivant : Montant de TVA annuel = (Revenu disponible - Epargne) x (Poids de la TVA en pourcentage par décile de niveau de vie)

Sources :

- L'épargne selon le niveau de vie, l'âge et la catégorie socio-professionnelle, Insee - Observatoire des inégalités, 2017, [Les inégalités d'épargne alimentent les inégalités de patrimoine](#)
- Graphique 1, module « taxes indirectes » du modèle Ines (Insee-Drees), enquête Budget de famille 2011, calculs du rapporteur, p.11 ([Les effets redistributifs de la taxe sur la valeur ajoutée](#)) pour le poids de la TVA par décile de niveau de vie.
- [Niveau de vie moyen par décile](#) (Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, [enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2018 à 2022](#)).

²⁸⁶ Tableau de calcul Cause Majeur ! à partir des formules et chiffres officiels détaillés ci-dessous :

- Tableau de l'INSEE ([Niveau de vie moyen par décile](#))

- Graphique de la DREES ([L'assurance maladie publique contribue fortement à la réduction des inégalités de revenu](#)) relatif aux prestations de l'Assurance maladie en fonction du décile

²⁸⁷ Après 10 à 15 ans d'expérience, les ingénieurs seniors, directeurs de travaux ou experts techniques peuvent espérer un salaire de 60 000 à 90 000 € brut/an, notamment dans les grands groupes ou à l'international.

<https://4geniecivil.online/2025/03/29/genie-civil-salaire-tout-savoir-sur-les-remunerations-dans-le-secteur/>

²⁸⁸ Tableau de calcul Cause Majeur ! à partir des formules et chiffres officiels détaillés ci-dessous :

Le calcul des cotisations sociales est le suivant : Revenu total brut – Revenu total net = Cotisations sociales totales dues à l'Etat.

Pour le calcul des cotisations patronales : [Simulateur de cotisations employeur - Urssaf.fr](#)

²⁸⁹ Tableau de calcul Cause Majeur ! à partir des formules et chiffres officiels détaillés ci-dessous :

Détail du calcul impôt : [CALCUL DE L'IMPÔT - impots.gouv.fr](#) (tableau 5)

(Revenu net imposable x taux appliqué à la tranche d'imposition) - (X (voir tableau) x nombre de parts)

²⁹⁰ Tableau de calcul Cause Majeur ! à partir des formules et chiffres officiels détaillés ci-dessous :

Pour calculer le montant de TVA que paye un individu, le calcul est le suivant : Montant de TVA annuel = (Revenu disponible - Epargne) x (Poids de la TVA en pourcentage par décile de niveau de vie)

Sources :

- L'épargne selon le niveau de vie, l'âge et la catégorie socio-professionnelle, Insee - Observatoire des inégalités, 2017, [Les inégalités d'épargne alimentent les inégalités de patrimoine](#)
- Graphique 1, module « taxes indirectes » du modèle Ines (Insee-Drees), enquête Budget de famille 2011, calculs du rapporteur, p.11 ([Les effets redistributifs de la taxe sur la valeur ajoutée](#)) pour le poids de la TVA par décile de niveau de vie.

-
- [Niveau de vie moyen par décile](#) (Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, [enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2018 à 2022](#)).

²⁹¹ Tableau de calcul Cause Majeur ! à partir des formules et chiffres officiels détaillés ci-dessous :

- Tableau de l'INSEE ([Niveau de vie moyen par décile](#))

- Graphique de la DREES ([L'assurance maladie publique contribue fortement à la réduction des inégalités de revenu](#)) relatif aux prestations de l'Assurance maladie en fonction du décile

²⁹² [Deux résidences secondaires sur trois sont détenues par un ménage de 60 ans ou plus - Insee Première - 1871](#) : 2 résidences secondaires sur 3 sont détenues par un ménage de 60 ans ou plus. 40% des résidences secondaires se situent sur le littoral français. 34% des résidences secondaires sont détenues par des ménages aisés.

[Âge des acheteurs de résidence secondaire France 2021 | Statista](#) : En 2021, le salaire annuel moyen d'un acheteur d'un logement secondaire était d'environ 90.000 euros.

²⁹³ [Deux résidences secondaires sur trois sont détenues par un ménage de 60 ans ou plus \(INSEE\)](#) : Au niveau national, 27 % des résidences secondaires font moins de 40 m².

²⁹⁴ [Prix m2 immobilier quartier Vieux-Nice \(Nice, 06000\) en avril 2025 | SeLoger](#)

²⁹⁵ Tableau de calcul Cause Majeur ! à partir des formules et chiffres officiels détaillés ci-dessous :

<https://www.nice.fr/fr/actualites/la-verite-sur-vos-impots-a-nice?type=articles>

²⁹⁶ Tableau de calcul Cause Majeur ! à partir des formules et chiffres officiels détaillés ci-dessous :

Le calcul des cotisations sociales est le suivant : Revenu total brut – Revenu total net = Cotisations sociales totales dues à l'Etat.

Pour le calcul des cotisations patronales : [Simulateur de cotisations employeur - Urssaf.fr](#)

²⁹⁷ Tableau de calcul Cause Majeur ! à partir des formules et chiffres officiels détaillés ci-dessous :

Détail du calcul impôt : [CALCUL DE L'IMPÔT - impots.gouv.fr](#) (tableau 5)

(Revenu net imposable x taux appliqué à la tranche d'imposition) - (X (voir tableau) x nombre de parts)

²⁹⁸ Tableau de calcul Cause Majeur ! à partir des formules et chiffres officiels détaillés ci-dessous :

Pour calculer le montant de TVA que paye un individu, le calcul est le suivant : Montant de TVA annuel = (Revenu disponible - Epargne) x (Poids de la TVA en pourcentage par décile de niveau de vie)

Sources :

- L'épargne selon le niveau de vie, l'âge et la catégorie socio-professionnelle, Insee - Observatoire des inégalités, 2017, [Les inégalités d'épargne alimentent les inégalités de patrimoine](#)
- Graphique 1, module « taxes indirectes » du modèle Ines (Insee-Drees), enquête Budget de famille 2011, calculs du rapporteur, p.11 ([Les effets redistributifs de la taxe sur la valeur ajoutée](#)) pour le poids de la TVA par décile de niveau de vie.
- [Niveau de vie moyen par décile](#) (Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, [enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2018 à 2022](#)).

Détail du calcul pour la situation de Paul :

De juillet 2006 à juin 2008, Paul touche une retraite annuelle nette de 18 121,48€, et paye 751,02€ d'impôts annuel et 2845,33€ annuel de taxe foncière. Paul a un revenu disponible annuel de 14 525,13€.

L'épargne annuelle de Paul est calculée en fonction de sa catégorie socio-professionnelle. Les retraités cadres épargnent à hauteur de 17% de la totalité de leurs ressources annuelles.

$14\ 525,13\text{€} \times 17\% = 2469,27\text{€}$

Son revenu disponible brut par unité de consommation moins l'épargne est égal à $14\ 525,13\text{€} - 2469,27\text{€} = 12\ 055,86\text{€}$. Paul se situe dans le 2e décile (en se basant sur ses revenus disponibles annuels net, soit 14 525,13€), et se situe à 9,5% de TVA. $12\ 055,86\text{€} \times 9,5\% = 1145,31\text{€}$ annuel de TVA, soit 18 324,91€ pour la période allant de juillet 2006 à juin 2008.

²⁹⁹ Tableau de calcul Cause Majeur ! à partir des formules et chiffres officiels détaillés ci-dessous :

Tableau de l'INSEE ([Niveau de vie moyen par décile](#))

Graphique de la DREES ([L'assurance maladie publique contribue fortement à la réduction des inégalités de revenu](#)) relatif aux prestations de l'Assurance maladie en fonction du décile

³⁰⁰ Tableau de calcul Cause Majeur ! à partir des formules et chiffres officiels détaillés ci-dessous :

La retraite est calculée sur la base des 25 meilleures années travaillées de Paul, donc de ses 42 ans à 67 ans pour Paul. <https://travail-emploi.gouv.fr/les-annees-dapprentissage-entierement-prises-en-compte-pour-les-droits-la-retraite>

³⁰¹ [Convertisseur de montant de retraite brut-net](#)

³⁰² Tableau de calcul Cause Majeur ! à partir des formules et chiffres officiels détaillés ci-dessous :

Détail du calcul impôt : [CALCUL DE L'IMPÔT - impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr) (tableau 5)

(Revenu net imposable x taux appliqué à la tranche d'imposition) - (X (voir tableau) x nombre de parts)

³⁰³ Tableau de calcul Cause Majeur ! à partir des formules et chiffres officiels détaillés ci-dessous :

Pour calculer le montant de TVA que paye un individu, le calcul est le suivant : Montant de TVA annuel = (Revenu disponible - Epargne) x (Poids de la TVA en pourcentage par décile de niveau de vie)

Sources :

- L'épargne selon le niveau de vie, l'âge et la catégorie socio-professionnelle, Insee - Observatoire des inégalités, 2017, [Les inégalités d'épargne alimentent les inégalités de patrimoine](#)
- Graphique 1, module « taxes indirectes » du modèle Ines (Insee-Drees), enquête Budget de famille 2011, calculs du rapporteur, p.11 ([Les effets redistributifs de la taxe sur la valeur ajoutée](#)) pour le poids de la TVA par décile de niveau de vie.
- [Niveau de vie moyen par décile](#) (Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, [enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2018 à 2022](#)).

³⁰⁴ Tableau de calcul Cause Majeur ! à partir des formules et chiffres officiels détaillés ci-dessous :

Tableau de l'INSEE ([Niveau de vie moyen par décile](#))

Graphique de la DREES ([L'assurance maladie publique contribue fortement à la réduction des inégalités de revenu](#)) relatif aux prestations de l'Assurance maladie en fonction du décile

³⁰⁵ L'âge moyen de décès pour les hommes est de 79 ans ; l'âge moyen de décès des hommes cadres est de 84,7 ans. Parmi les 5 % les plus aisés, l'espérance de vie à la naissance des hommes est de 84,4 ans, contre 71,7 ans parmi les 5 % les plus pauvres, soit 13 ans d'écart.

[L'espérance de vie par niveau de vie : chez les hommes, 13 ans d'écart entre les plus aisés et les plus modestes - Insee Première - 1687](#)

³⁰⁶ Le terme employé ici est le terme officiel à savoir « Accompagnement Provisoire de Jeune Majeur », mais est souvent appelé « Contrat Jeune Majeur ». Cependant, le collectif Cause Majeur! est défavorable à cette dénomination rappelant une forme de contractualisation avec renouvellement arbitraire et non d'accompagnement opposable jusqu'à l'insertion pleine et entière du jeune concerné.